

PARTIE II

Comptabilisation des immigrants et des expatriés dans les pays de l'OCDE : une nouvelle perspective¹

Introduction

Depuis la fin des années 90, les questions liées aux migrations internationales et plus particulièrement à la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés font l'objet d'une attention accrue de la part des décideurs politiques. Ce phénomène témoigne, entre autres, de l'augmentation des mouvements internationaux de personnes physiques observés après la chute du Rideau de fer, ainsi que de l'internationalisation croissante de l'activité économique au cours de la même période. De surcroît, le déséquilibre démographique entre pays développés et pays en développement et leur important différentiel de salaires ont généralement incité les travailleurs à quitter les économies où ils étaient en surnombre pour se rendre là où l'on avait le plus besoin d'eux. En outre, de nombreux pays de l'OCDE se sont efforcés d'attirer de l'étranger des ressources humaines qualifiées dont leurs économies, de plus en plus intensives en savoir, avaient besoin pour soutenir leur croissance. Mais en dépit de ces évolutions de plus en plus marquées et de l'intérêt croissant que leur portent les politiques, la qualité et la comparabilité des données internationales sur les migrations n'ont pas vraiment progressé au même rythme.

En particulier, les données sur les mouvements migratoires généralement disponibles ne permettent pas de se faire une idée précise de l'ampleur relative des mouvements transnationaux. Dans certains pays qu'il est convenu d'appeler « pays d'établissement » (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande), seuls les migrants à titre « permanent » sont comptabilisés comme des immigrés, autrement dit des individus ayant été admis dans le pays et s'étant vu accorder un titre de séjour permanent à leur entrée sur le territoire. Parfois, les personnes ayant obtenu un titre de séjour temporaire ne sont même pas comptabilisées dans les statistiques officielles sur les migrations. Dans d'autres pays, le terme « immigré » correspond aux individus inscrits sur un registre de population ; ce registre, qui consiste en un fichier des personnes résidant dans le pays, est généralement administré à l'échelon des communes. Pour être enregistrée, une personne arrivant de l'étranger doit avoir l'intention de séjourner dans le pays pendant un laps de temps supérieur à la durée minimum spécifiée, et être titulaire d'un permis de séjour (le cas échéant) dont la durée de validité doit être au moins égale à ce minimum. Dans certains pays comme la Belgique et le Japon, cette période est de trois mois alors que dans d'autres, elle s'étend sur un an (en Finlande et en Suède, par exemple). Concrètement, cela signifie, par exemple, que les étudiants qui partent suivre leurs études à l'étranger seront généralement comptabilisés comme des immigrés dans ces pays. Par contre, dans les pays d'établissement, ils ne figureraient pas dans les statistiques officielles sur les migrations. Normalement, la solution consisterait à harmoniser les statistiques entre pays mais, pour diverses raisons d'ordre technique, les progrès dans ce domaine sont excessivement lents.

A l'instar des données internationales sur les mouvements enregistrés chaque année, celles concernant la population immigrée totale ont pâti des différences d'appréhension de la notion « d'immigré » d'un pays à l'autre. Dans les pays d'établissement, sont considérés comme immigrés les individus nés à l'étranger qui sont venus s'installer dans le pays où ils

résident actuellement². Dans ces pays, la naturalisation est relativement facile, ce qui fait que l'on trouve rarement des statistiques sur les individus de nationalité étrangère³.

Dans d'autres pays, les immigrants sont définis très précisément comme des personnes de nationalité étrangère. Mais comme une personne née à l'étranger peut obtenir la nationalité de son pays de résidence, et comme un individu né dans un pays n'en devient pas automatiquement citoyen, les statistiques sur la population étrangère ne produisent pas nécessairement les mêmes résultats que celles portant sur la population née à l'étranger. Cela ne poserait pas de problème s'il était possible de produire des données à partir de ces critères. Mais jusqu'à une date récente, peu de pays recouraient à cette méthode. Par conséquent, les statistiques internationales habituellement produites présentaient séparément deux ensembles de pays, l'un retenant le concept de naissance dans un pays étranger pour définir la population immigrée, l'autre celui de la nationalité étrangère comme critère déterminant.

Comme la population immigrée a augmenté dans de nombreux pays, et comme les naturalisations sont devenues plus fréquentes, les estimations fondées sur les deux concepts précités sont devenues de moins en moins comparables d'un pays à l'autre. Si l'arrivée de nouveaux ressortissants étrangers tend à accroître la taille de la population étrangère, les étrangers déjà présents dans le pays hôte peuvent aussi se faire naturaliser et devenir citoyens de ce pays. La population étrangère peut donc rester plus ou moins stable, ou bien s'accroître lentement tandis que les effectifs de personnes nées à l'étranger continuent d'augmenter.

Outre le fait que les données relatives à leurs populations immigrées ne sont pas nécessairement comparables, la plupart des pays membres de l'OCDE disposent de très peu d'informations sur leur population expatriée⁴. De surcroît, ceux qui possèdent quelques données n'ont pas nécessairement une image précise des pays de destination de leurs citoyens ayant émigré, ni de l'ampleur exacte du phénomène. Enfin, rares sont les pays connaissant avec précisions les caractéristiques de leur population expatriée : durée de séjour à l'étranger, niveau de qualifications, profession ou secteur d'activité.

Dans les pays en développement, la question de la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés se traduit généralement par la crainte d'une « fuite des cerveaux » et à la perte de potentialité économique qui pourrait en découler. Savoir retenir les personnes qualifiées et inciter les expatriés à revenir constituent des enjeux importants auxquels plusieurs pays de l'OCDE ont cherché à répondre⁵. Plusieurs études récemment menées au sein de l'OCDE ont montré que cette question est en fait plus complexe que ce qui en est dépeint habituellement (OCDE, 2002 ; Dumont et Meyer, 2003). Ces travaux ont également mis en lumière les faiblesses et les lacunes de l'information statistique disponible, d'où la difficulté à appréhender la complexité des schémas de mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés. À ce jour, une seule étude a tenté d'estimer des taux d'émigration par pays d'origine et par niveau de qualification (Carrington et Detragiache, 1998)⁶. Bien qu'elle soit très fréquemment citée, cette étude est d'une part relativement ancienne puisqu'elle se réfère à des données datant des années 90 et, d'autre part, soumise à de multiples biais qui limitent très sérieusement la pertinence de cette source.

On voit donc que, généralement, les statistiques actuelles ne produisent qu'une image assez imparfaite de l'ampleur des migrations en général, et de la mobilité des travailleurs hautement qualifiés en particulier, s'agissant des mouvements des pays en développement vers les pays développés mais aussi de ceux à l'intérieur de la zone OCDE.

Toutefois, à l'occasion des recensements effectués dans les années 2000, presque tous les pays de l'OCDE ont intégré une question sur le pays de naissance des personnes interrogées ainsi que sur leur nationalité. Grâce à ces informations, il est possible pour la première fois de présenter un tableau à la fois détaillé, comparable et fiable des populations immigrées dans la zone OCDE, reflétant l'effet cumulé des mouvements à l'intérieur comme à destination des pays de l'OCDE au cours des dernières décennies. Dès lors, on peut non seulement comparer les populations immigrées sur une base comparable, mais aussi mesurer l'ampleur des migrations originaires d'un pays donné et à destination des pays de l'OCDE, pris individuellement ou dans leur ensemble. Grâce également aux informations supplémentaires sur le niveau d'études atteint par les migrants, il devient possible de décrire les flux de capital humain, en particulier de confronter les idées préconçues sur la fuite des cerveaux avec la réalité des chiffres.

Le présent document se divise en cinq sections. La première décrit la nouvelle base de données dont sont extraites les informations de ce chapitre. La deuxième présente les principaux résultats obtenus à partir de la nouvelle base de données sur les immigrés et les expatriés au sein de la zone OCDE. Les troisième et quatrième sections examinent en détail les résultats concernant les expatriés provenant des pays membres et non membres de l'OCDE. La cinquième section présente un panorama des mesures récemment prises par les pouvoirs publics concernant les mouvements de travailleurs hautement qualifiés dans les pays de l'OCDE. Elle est suivie par un résumé et des conclusions.

1. Nouvelle base de données sur les migrations internationales

Les informations présentées dans ce chapitre sont issues des résultats d'une collecte de données organisée en juillet 2003 auprès des Instituts nationaux de la statistique⁷ des pays de l'OCDE. Il s'agissait d'obtenir des données de recensement sur les effectifs de personnes nées à l'étranger résidant dans les pays de l'OCDE. Le projet avait pour principal objectif de mieux mesurer et définir les caractéristiques des populations nées à l'étranger et plus particulièrement d'obtenir, en agrégeant tous les chiffres provenant des pays d'accueil de la zone OCDE, des données sur les expatriés par pays d'origine.

La nouvelle base de données sur les immigrés et les expatriés dans les pays de l'OCDE (voir encadré II.1) contient une première série de données comparables à l'échelle internationale qui donne des informations détaillées sur la *population née à l'étranger* de la quasi-totalité des pays membres de l'OCDE. De plus, on peut se servir de cette base de données pour calculer les « taux d'émigration »⁸ à destination des pays de l'OCDE, par niveau de qualifications et par pays d'origine, pour une centaine de pays. On peut ainsi se faire une idée de l'importance de l'émigration des travailleurs hautement qualifiés, tant pour les pays de l'OCDE que pour des pays moins développés.

2. Immigrés et expatriés dans les pays de l'OCDE : premiers résultats

Le tableau II.1 ci-dessous compare l'incidence des étrangers et des personnes nées à l'étranger dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. On voit que ce sont les pays d'établissement (à savoir l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande) ainsi que le

Encadré II.1. **Établissement d'une base de données sur les migrations internationales dans les pays de l'OCDE**

Les recensements dans les pays membres ont presque tous été menés aux alentours de l'an 2000, et l'on dispose désormais des résultats pour la quasi-totalité d'entre eux. De par leur couverture nationale, les recensements sont particulièrement bien adaptés pour identifier et étudier des groupes de population restreints. Dans plusieurs pays, toutefois, les données de recensement ne sont pas disponibles, d'où la nécessité de recourir soit aux registres de population, soit à des enquêtes basées sur de larges échantillons. Concrètement, les données de recensement ont été utilisées pour 23 pays sur les 29 participants ; pour les autres, d'autres sources ont été utilisées (pour plus de précisions, voir l'annexe 1). Actuellement, la base contient des données sur les personnes nées à l'étranger résidant dans les pays de l'OCDE, avec ventilation par lieu de naissance, nationalité et niveau d'études atteint (3 niveaux). Il reste à compléter les données de deux pays ; celles-ci seront prochainement incluses dans une version révisée de la base de données.

La base de données couvre 227 pays d'origine et 29 pays d'accueil appartenant à la zone OCDE. Si on considère la population totale de l'ensemble des pays de l'OCDE, seules 0.46 % des personnes interrogées n'ont pas notifié leur lieu de naissance, et 0.24 % n'ont pas précisé dans quel pays elles étaient nées (soit qu'elles aient indiqué une région, soit qu'elles n'aient rien répondu). Parmi la population des 15 ans et plus, plus de 98 % ont notifié leur niveau d'études. Enfin, on dispose d'informations complètes (précisions concernant le niveau d'études et le lieu de naissance) pour 97.8 % de la population des pays de l'OCDE âgée de 15 ans et plus. Des « taux d'émigration » par niveau de qualifications ont été calculés pour plus de 100 pays.

Il a fallu procéder à des corrections de données dans deux cas seulement. On ne disposait de données par pays de naissance ni pour le Japon, ni pour la Corée. Pour ces deux pays, on a supposé que le pays dont un individu est ressortissant est son pays de naissance. Cette hypothèse nous a paru raisonnable dans le cas des personnes nées à l'étranger compte tenu du taux extrêmement faible de naturalisations dans ces deux pays. Mais en procédant ainsi, on risque de surestimer le nombre de personnes nées à l'étranger résidant dans ces pays, parce que les enfants nés de parents étrangers au Japon ou en Corée pourraient aussi être enregistrés comme étrangers et, selon les hypothèses retenues, être classés dans la catégorie des personnes nées à l'étranger.

Il n'a pas été possible de retenir la même hypothèse dans le cas de l'Allemagne pour laquelle on ne dispose que du *Microcensus* (enquête portant sur un large échantillon de ménages)*. Les résultats de cette enquête permettent de déterminer si une personne est née à l'étranger ou non, mais pas de connaître son pays de naissance. Et si, dans le cas de l'Allemagne, on avait considéré que pays de naissance et celui dont on est ressortissant sont les mêmes, on aurait exclu de la population immigrée toutes les personnes nées à l'étranger qui se sont fait naturalisées depuis (dont le nombre n'est pas négligeable), y compris de nombreux immigrants d'ascendance allemande ayant obtenu la nationalité allemande à leur entrée en Allemagne. Une autre source de données (le Panel socioéconomique allemand) a été utilisée pour améliorer les données concernant l'Allemagne (pour plus de précisions, voir l'annexe 1).

* En Allemagne, le dernier recensement remonte à 1987.

Luxembourg et la Suisse qui comptent le pourcentage de personnes nées à l'étranger le plus élevé (soit près de 20 % sinon plus, dans tous ces pays). En outre, certains pays d'Europe (Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Suède, par exemple) comptent une proportion d'immigrés au moins aussi élevée que celle enregistrée aux États-Unis (12 % environ)⁹. De même, le

Tableau II.1. **Pourcentage de personnes nées à l'étranger et d'étrangers dans l'ensemble de la population des pays de l'OCDE**

	Pourcentage de personnes nées à l'étranger	Pourcentage d'étrangers
Mexique	0.5	..
Turquie	1.9	..
Pologne	2.1	0.1
République slovaque	2.5	0.5
Finlande	2.5	1.7
Hongrie	2.9	0.9
République tchèque	4.5	1.2
Espagne	5.3	3.8
Portugal	6.3	2.2
Danemark	6.8	5.0
Norvège	7.3	4.3
Royaume-Uni	8.3	..
France	10.0	5.6
Pays-Bas	10.1	4.2
Grèce	10.3	7.0
Irlande	10.4	5.9
Belgique	10.7	8.2
Suède	12.0	5.3
États-Unis	12.3	6.6
Allemagne	12.5	..
Autriche	12.5	8.8
Canada	19.3	5.3
Nouvelle-Zélande	19.5	..
Suisse	22.4	20.5
Australie	23.0	7.4
Luxembourg	32.6	36.9
Japon ¹	..	1.0
Corée ¹	..	0.3
Moyenne pondérée pour les pays ci-dessus	7.8	4.5

1. L'information sur le pays de naissance n'étant pas disponible pour le Japon et la Corée, on suppose que tous les étrangers sont nés à l'étranger et que les nationaux sont nés dans le pays de résidence (voir l'annexe II.A1 pour plus de détails).

Source : Voir l'annexe II.A1, calculs du Secrétariat et OCDE 2003 pour le pourcentage d'étrangers au Royaume-Uni et en Allemagne.

pourcentage de personnes nées à l'étranger est égal à plus de 10 % de la population totale de la Belgique, de la France, de la Grèce et de l'Irlande. Ces chiffres sont nettement supérieurs à ceux généralement obtenus lorsqu'on retient le critère de la nationalité étrangère, qui ne dépassent jamais 10 %, sauf au Luxembourg et en Suisse. Manifestement, de nombreux pays européens ont reçu et absorbé des flux considérables d'immigrants au cours des dernières décennies, les chiffres étant singulièrement plus élevés que ne le ferait croire l'examen des statistiques de la population étrangère résidente.

Une certaine prudence s'impose néanmoins quand on interprète les données. Dans le cas de la France, mais c'est également vrai au Portugal par exemple, une partie non négligeable des personnes nées à l'étranger sont en fait des rapatriés des anciennes colonies. On a ainsi dénombré près de 1.6 million de personnes nées françaises hors de France (principalement en Algérie) dans le recensement de population de 1999. La situation est analogue dans d'autres pays, aux États-Unis en particulier, du fait de la

présence d'individus nés de parents américains à l'étranger (enfants nés dans la famille de personnels militaires affectés à l'extérieur du pays, par exemple). On peut néanmoins regretter que peu de pays¹⁰ recueillent des informations sur la nationalité à la naissance alors que ces données sont nécessaires pour distinguer l'immigration d'étrangers d'une part, de celle de personnes nées à l'étranger de parents ayant la nationalité du pays considéré, de l'autre. Des estimations de la part représentée par les personnes nées à l'étranger tenant compte de ce phénomène sont présentées dans le tableau II.A2.1 de l'annexe II.A2.

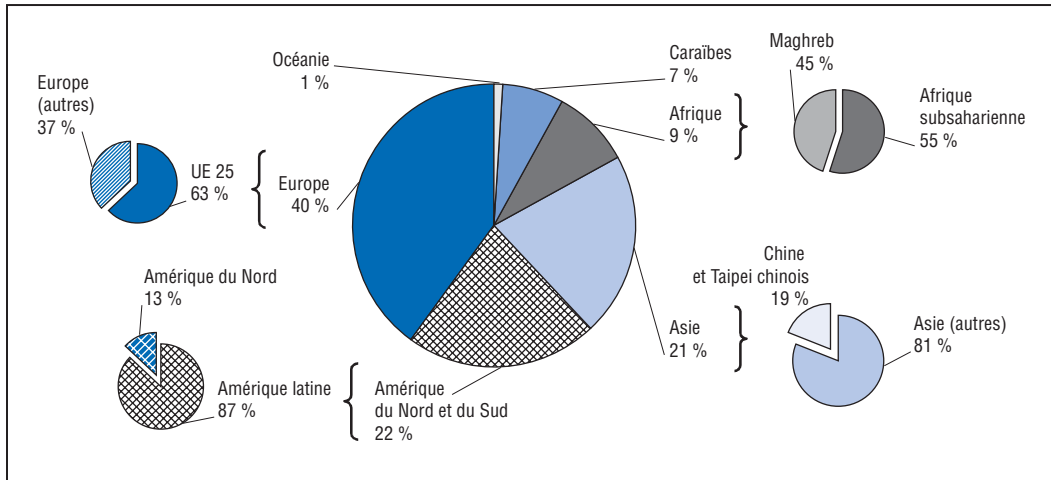
Pour certains pays, en particulier les États-Unis, l'Australie et le Canada, les statistiques sur les étrangers sont rarement publiées. Elles permettent toutefois de porter un autre regard sur les statistiques migratoires. On voit ainsi que 6.6 % seulement de la population des États-Unis est composée d'étrangers. Ce chiffre atteint 7.4 % en Australie et 5.3 % au Canada (soit des niveaux comparables à ceux enregistrés dans certains pays européens, tels que la France, la Suède, le Danemark ou les Pays-Bas). On voit bien que, pour ces pays d'installation, les données relatives aux ressortissants étrangers ne permettraient pas d'obtenir une image précise illustrant l'importance des effectifs d'immigrés.

Les écarts entre les statistiques sur les étrangers et celles portant sur les personnes nées à l'étranger tiennent en partie à la diversité des modalités fixées pour acquérir la nationalité du pays de résidence (qui varient d'un pays à l'autre), mais aussi à ce que, dans beaucoup de pays, les enfants nés de parents étrangers n'acquièrent pas automatiquement la nationalité du pays de résidence. Le tableau II.A2.2 de l'annexe II.A2 confirme qu'en Australie et au Canada, mais aussi en Suède et aux Pays-Bas¹¹, un fort pourcentage de personnes nées à l'étranger obtiennent la nationalité du pays d'accueil. À l'inverse, l'acquisition de la nationalité est plus difficile et moins répandue au Luxembourg et en Suisse¹².

La répartition, par région d'origine, des personnes nées à l'étranger résidant actuellement dans les pays de l'OCDE, (voir graphique II.1 et tableau II.A2.3 de l'annexe II.A2), est tout aussi riche d'enseignements. Dans la zone OCDE, les Nord-Africains (nés en Algérie, au Maroc ou en Tunisie) sont au moins aussi nombreux que les personnes nées en Chine. Les immigrés du Maghreb se concentrent dans trois pays européens (France, Espagne et Pays-Bas). Globalement, l'Asie et l'Amérique latine (exception faite des pays de la zone Caraïbes) comptent chacune plus de 15 millions d'immigrés. L'Espagne, récent pays d'immigration, a accueilli à elle seule plus de 740 000 personnes en provenance d'Amérique latine. Aux États-Unis, on en dénombre 13.5 millions environ. Toutefois, c'est l'Europe continentale (à laquelle il faut ajouter la Turquie et les PECO) qui représente le plus fort contingent d'expatriés à destination de pays de l'OCDE. On compte, par exemple, près de 2 millions d'immigrés provenant de l'Union européenne élargie (UE à 25) dans chacun des pays suivants : Allemagne, Australie, Canada et France.

Les pays qui ont une politique d'immigration sélective fondée sur des critères de capital humain sont mis en évidence dans le tableau II.A2.4 de l'annexe II.A2, comme ceux qui enregistrent les plus fortes proportions d'immigrés hautement qualifiés¹³. C'est le cas, par exemple de l'Australie, du Canada et, dans une moindre mesure, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Corée, de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande. Dans ces pays, en effet, entre 30 et 42 % des immigrés possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur. De surcroît, dans un certain nombre de pays, les titulaires d'un doctorat nés à l'étranger représentent un fort pourcentage de l'ensemble des titulaires de ce diplôme dans le pays d'accueil. Aux États-Unis, même si une grande partie des immigrés ne sont pas hautement qualifiés, plus

Graphique II.1. **Personnes nées à l'étranger, par région d'origine dans les pays de l'OCDE**
Pourcentage



Note : « Europe (autres) » et « Asie (autres) » incluent des personnes pour lesquelles le pays de naissance asiatique ou européen n'est pas précisé.

Source : Voir l'annexe II.A1, calculs du Secrétariat.

de 440 000 personnes nées à l'étranger sont titulaires d'un PhD¹⁴, soit environ 25 % du nombre total de doctorats recensés dans le pays. Dans ce pays, la proportion de docteurs parmi les personnes nées à l'étranger est comparable, alors qu'en Australie et au Canada, elle est encore plus élevée, soit 45 et 54 % respectivement.

La situation en Autriche, en Espagne, en Finlande, en France, aux Pays-Bas, au Portugal et en Turquie est tout à fait différente. Dans ces pays, la moitié au moins des personnes nées à l'étranger ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En Autriche, l'écart entre les pourcentages de travailleurs faiblement qualifiés parmi les étrangers et parmi les personnes nées à l'étranger est particulièrement important (16 points de pourcentage environ). C'est également le cas en Pologne et en République tchèque.

3. Expatriés des pays membres de l'OCDE résidant dans un autre pays membre

Ces dernières années, les gouvernements des pays de l'OCDE ont accordé une grande attention à l'émigration de travailleurs hautement qualifiés, attirés vers des pays où les débouchés sont plus nombreux et les crédits de recherche plus généreux. Singulièrement, dans le débat public, aucun élément solide ne permet d'étayer l'étendue de ce phénomène. Bien que la base de données dont il est question ici ne permette pas encore de remédier à ce problème s'agissant des départs récents, elle offre une image globale de l'expatriation au cours des dernières décennies.

Le tableau II.A2.5 de l'annexe II.A2 présente des données complètes sur les expatriés originaires des pays de l'OCDE. Il donne les effectifs d'individus nés dans un pays de l'OCDE et résidant dans un autre pays de cette même zone (pour plus de précisions sur les différentes méthodes possibles d'obtention de données sur les expatriés, voir l'encadré II.2). Dans les 29 pays examinés, 36.3 millions de personnes, soit 46 % de la population totale

Encadré II.2. **Comptabilisation des expatriés : méthodes et limites**

L'identification et la comptabilisation d'expatriés n'est pas chose facile et les estimations peuvent être différentes selon la méthode retenue. Il existe trois méthodes principales d'estimation, chacune avec ses points forts et ses faiblesses : i) les statistiques des personnes enregistrées auprès de leur ambassade et consulat à l'étranger, ii) les enquêtes sur l'émigration effectuées dans les pays de départ et iii) la compilation de statistiques fournies par les pays d'accueil.

Les données administratives provenant des ambassades et des consulats constituent une source précieuse pour estimer les effectifs de ressortissants originaires d'un pays donné et installés dans un autre pays. D'ailleurs, dans la plupart des cas, les expatriés sont tenus de se faire immatriculer pour recevoir des prestations sociales ou toucher leur retraite, pour payer leurs impôts, voter hors du territoire national, renouveler leurs papiers d'identité, ou tout simplement signaler leur présence dans le pays d'accueil. Mais comme, malheureusement, l'immatriculation n'est pas toujours obligatoire, ni appliquée, la couverture des données n'est pas parfaite, et peut varier considérablement d'un pays à l'autre. À titre d'exemple, l'estimation du nombre de ressortissants français vivant dans un autre pays de l'OCDE effectuée par le ministère des Affaires étrangères (1.4 million en 1999) donne un chiffre plus de deux fois supérieur à celui des immatriculations officielles dans les consulats. Qui plus est, comme certains ne signalent pas nécessairement leur départ tandis que d'autres peuvent très bien se faire immatriculer pour un court séjour à l'étranger (surtout dans les pays à risques), on se heurte alors à un problème de surestimation.

Plusieurs pays ont inclus dans leurs recensements des questions précises adressées aux résidents temporairement installés à l'étranger. D'autres ont mené des enquêtes spéciales pour recenser leurs citoyens expatriés. Il est ainsi possible de demander à l'un des membres d'une famille interrogée combien de membres vivant habituellement au sein de cette famille sont actuellement à l'étranger. Toutefois, ce type d'estimation n'est valable que pour les séjours de courte durée (dont les séjours de tourisme), et exclut de nombreux émigrants de longue durée non recensés par l'enquête dans les cas où c'est le ménage au complet qui s'est installé hors du pays.

Dans le présent document, la communauté des expatriés a été identifiée par compilation des données sur les résidents nés à l'étranger, par lieu de naissance, dans tous les pays de l'OCDE. L'estimation se fonde ainsi sur le lieu de naissance, et n'est donc pas comparable aux données provenant des autres sources mentionnées précédemment (voir tableau II.2). L'un des problèmes majeurs que pose cette méthode tient au fait qu'il n'est pas toujours possible d'identifier les personnes nées à l'étranger qui étaient citoyennes de leur actuel pays de résidence à leur naissance (enfants nés à l'étranger de parents ayant la nationalité du pays de résidence actuel, par exemple). Cette situation peut être particulièrement problématique pour les pays comptant des communautés importantes de citoyens expatriés. Un autre problème se pose du fait que certaines personnes ne notifient pas leur lieu de naissance lors des recensements. Ces personnes représentent 10 % de la population totale en République slovaque, 5,7 % en Australie et 4 % en Nouvelle-Zélande et en Suisse (voir tableau II.A2.1 de l'annexe II.A2). De surcroît, certains recensements n'identifient pas systématiquement tous les pays d'origine (par exemple : la Corée n'identifie que 17 nationalités dans son système de recensement). En conséquence, on doit tenir compte du fait que les données présentées ici concernant le nombre d'expatriés par pays d'origine constituent une estimation minimale.

Tableau II.2. **Expatriés originaires d'un pays de l'OCDE résidant dans un autre pays de l'OCDE**

	Nationaux enregistrés auprès de leur ambassade ou consulats à l'étranger ¹	Personnes nées dans le pays et vivant à l'étranger (Recensements des pays de l'OCDE)
États-Unis	3 071 167	1 227 249
France	1 392 764	1 119 130
Suisse	828 036	319 176
Australie	562 668	328 405
Japon	556 561	656 690

1. 1999 pour la France et les États-Unis ; 2000 pour la Suisse ; 2001 pour l'Australie et le Japon.

Sources : Nationaux enregistrés auprès de leur ambassade ou consulats à l'étranger : Australie : ABS Australian Demographic Statistics Quarterly et Australian Department of Foreign Affairs and Trade ; France : ministère des Affaires étrangères, Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France ; Japon : ministère des Affaires étrangères, Département des Affaires consulaires et migratoires ; Suisse : DFAE, Service des Suisses de l'étranger ; États-Unis : US Census Bureau and Bureau of Consular Affairs ; Personnes nées dans le pays et vivant à l'étranger : Recensement des pays de l'OCDE (sans celui de l'Italie) et calculs du Secrétariat.

des personnes nées à l'étranger, sont originaires d'un autre pays de l'OCDE. Dans certains pays d'accueil comme le Luxembourg, la République slovaque, l'Irlande, le Mexique, la République tchèque et, dans une moindre mesure, la Suisse et la Belgique, la proportion des personnes nées à l'étranger provenant d'autres pays de l'OCDE est très forte (entre 65 et 85 %). À l'inverse, elle est proche de 24 % en Hongrie, Pologne et Corée et n'atteint que 11 % au Japon.

Le groupe d'expatriés le plus nombreux se compose de personnes nées au Mexique : il compte près de 9.5 millions d'individus dont la grande majorité réside aux États-Unis. Le nombre de personnes nées en Allemagne ou au Royaume-Uni qui résident dans d'autres pays de l'OCDE est également élevé, soit plus de trois millions pour chacun des deux pays. Le nombre de personnes nées en Turquie, en Italie ou en Pologne et résidant dans un autre pays de l'OCDE s'élève à plus de 2 millions dans chaque cas.

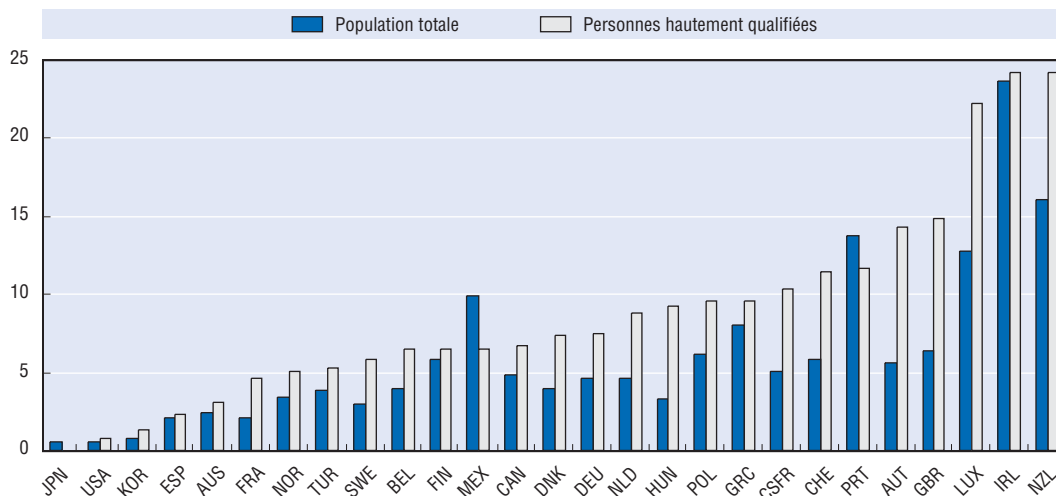
En pourcentage de la population totale du pays considéré, on compte 24 % de personnes nées en Irlande actuellement expatriées dans l'un des autres pays de l'OCDE (voir graphique II.2). Les personnes nées en Nouvelle-Zélande (16 %), au Portugal (13.7 %), au Luxembourg (12.8 %) et au Mexique (9.9 %) forment également des communautés d'expatriés importantes.

L'analyse détaillée de ces premiers résultats révèle d'autres éléments intéressants tels que l'importance de la communauté coréenne en France, qui est largement supérieure en nombre à celle de tous les autres pays européens¹⁵. Les Néerlandais sont plus nombreux au Canada qu'aux États-Unis ; en Espagne, on compte près de 110 000 personnes nées au Royaume-Uni¹⁶ ; environ 450 000 individus nés aux États-Unis vivent en Europe mais 4.6 millions de personnes nées en Europe (dont 70 600 en Autriche) résident aux États-Unis. Comme autres exemples, on peut citer la forte mobilité des personnes nées dans les pays scandinaves, la forte dispersion géographique des individus d'origine allemande ou bien les effectifs importants de personnes nées en France mais résidant au Portugal ou bien nées aux États-Unis et vivant au Mexique ou en Irlande. La communauté britannique en France (84 500) est presque aussi importante que celle des Français résidant au Royaume-Uni (96 300).

Pourtant, même lorsqu'ils disposent d'informations sur l'importance de leur communauté expatriée résidant dans un autre pays de l'OCDE, les pays d'origine

Graphique II.2. Expatriés en pourcentage de l'ensemble des personnes nées dans le pays

Population totale et population hautement qualifiée des pays de l'OCDE



Note : CSFR signifie « ex-République tchèque ». Les données pour la Corée sont partielles car plusieurs pays de l'OCDE ne font pas systématiquement la distinction entre les personnes nées en république populaire de Corée et celles nées en république démocratique de Corée.

Source : Voir l'annexe II.A1, calculs du Secrétariat.

connaissent très mal les caractéristiques de cette population. Les spéculations sur la « fuite des cerveaux » alimentent régulièrement les médias dans certains pays, généralement sans preuves statistiques crédibles. Quelques études nationales existent (par exemple : Hugo et alii, 2003 ; Barre et alii, 2003 ; Ferrand, 2001 ; Saint-Paul, 2004), mais elles ne permettent pas toujours de couvrir la question sous tous ses aspects.

Le tableau II.3 montre comment se répartissent les expatriés de chaque pays de l'OCDE vivant dans un autre pays membre de l'OCDE, par niveau d'éducation. Il renseigne sur l'importance relative des migrations de travailleurs hautement qualifiés (personnes diplômées de l'enseignement supérieur). C'est aux États-Unis et au Japon que la proportion d'expatriés diplômés du supérieur est la plus élevée (près de 50 %). La sélectivité de l'émigration au regard des qualifications, mesurée par l'écart entre la proportion d'expatriés et d'autochtones qualifiés, fait apparaître plusieurs pays européens, au premier rang desquels la France, l'Autriche et la Suisse (écart d'au moins vingt points de pourcentage). La Hongrie et le Danemark comptent également une part nettement plus importante de leurs expatriés qui sont diplômés du supérieur par rapport à leur population résidente. À l'inverse, l'émigration originaire du Portugal, de Turquie, du Mexique et de la République slovaque est essentiellement non qualifiée.

À l'exception notable de certains pays d'Europe centrale et orientale ainsi que du Mexique, de l'Irlande, de la Corée et de la Finlande, l'immigration vers les pays de l'OCDE de travailleurs hautement qualifiés provenant du reste du monde dépasse systématiquement l'émigration de travailleurs hautement qualifiés des pays de l'OCDE vers d'autres pays membres (voir graphique II.3)¹⁷. Si l'on se fie à cet indicateur (et dans l'hypothèse où l'expatriation des travailleurs hautement qualifiés à destination de pays non membres de l'OCDE serait relativement peu courante), il semble que la plupart des pays de l'OCDE profiteraient de la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés.

Tableau II.3. **Effectifs et répartition des expatriés originaires d'un pays de l'OCDE par niveau d'éducation**

	Supérieur	Secondaire supérieur et postsecondaire (non supérieur)	Inférieur au secondaire supérieur	Indéterminé	Total
Allemagne	865 255 <i>30.4</i>	1201 040 <i>42.1</i>	783 364 <i>27.5</i>	84 098	2933 757
Australie	116 513 <i>45.9</i>	84 091 <i>33.1</i>	53 308 <i>21.0</i>	13 402	267 314
Autriche	105 149 <i>30.0</i>	164 504 <i>47.0</i>	80 401 <i>23.0</i>	15 970	366 024
Belgique	108 797 <i>34.6</i>	104 109 <i>33.1</i>	101 295 <i>32.2</i>	7 343	321 544
Canada	417 750 <i>40.6</i>	411 595 <i>40.0</i>	200 175 <i>19.4</i>	15 458	1 044 978
Corée	134 926 <i>44.2</i>	116 535 <i>38.2</i>	53 568 <i>17.6</i>	7 509	312 538
Danemark	59 905 <i>37.4</i>	61 958 <i>38.7</i>	38 317 <i>23.9</i>	12 829	173 009
Espagne	137 708 <i>18.7</i>	204 284 <i>27.8</i>	392 793 <i>53.5</i>	28 228	763 013
États-Unis	390 244 <i>49.9</i>	220 869 <i>28.3</i>	170 665 <i>21.8</i>	27 762	809 540
Ex-RFTS	32 796 <i>30.1</i>	46 232 <i>42.5</i>	29 781 <i>27.4</i>	1 175	109 984
Finlande	67 358 <i>26.3</i>	108 708 <i>42.4</i>	80 378 <i>31.3</i>	8 801	265 245
France	348 432 <i>36.4</i>	313 538 <i>32.8</i>	294 700 <i>30.8</i>	56 911	1 013 581
Grèce	118 318 <i>16.6</i>	190 647 <i>26.7</i>	405 698 <i>56.8</i>	20 767	735 430
Hongrie	90 246 <i>29.6</i>	129 452 <i>42.4</i>	85 451 <i>28.0</i>	9 773	314 922
Irlande	186 554 <i>27.5</i>	143 679 <i>21.2</i>	347 073 <i>51.2</i>	115 010	792 316
Islande	7 792 <i>36.1</i>	8 552 <i>39.7</i>	5 223 <i>24.2</i>	1 503	23 070
Italie	300 631 <i>13.0</i>	619 946 <i>26.8</i>	1 395 714 <i>60.3</i>	114 048	2 430 339
Japon	281 664 <i>49.7</i>	220 158 <i>38.9</i>	64 529 <i>11.4</i>	9 641	575 992
Luxembourg	7 115 <i>27.9</i>	8 252 <i>32.3</i>	10 179 <i>39.8</i>	1 618	27 164
Mexique	472 784 <i>5.6</i>	2057 184 <i>24.4</i>	5 900 254 <i>70.0</i>	1 159	8 431 381
Norvège	39 152 <i>33.9</i>	45 054 <i>39.0</i>	31 263 <i>27.1</i>	6 610	122 079
Nouvelle-Zélande	166 854 <i>44.6</i>	84 113 <i>22.5</i>	122 942 <i>32.9</i>	36 754	410 663
Pays-Bas	209 988 <i>36.1</i>	203 897 <i>35.0</i>	168 284 <i>28.9</i>	34 740	616 909
Pologne	328 058 <i>26.6</i>	518 868 <i>42.0</i>	387 023 <i>31.4</i>	42 533	1 276 482
Portugal	82 938 <i>6.7</i>	295 053 <i>24.0</i>	850 758 <i>69.2</i>	39 977	1 268 726
République slovaque	51 798 <i>14.0</i>	168 803 <i>45.5</i>	150 445 <i>40.5</i>	3 524	374 570

Tableau II.3. **Effectifs et répartition des expatriés originaires d'un pays de l'OCDE par niveau d'éducation (suite)**

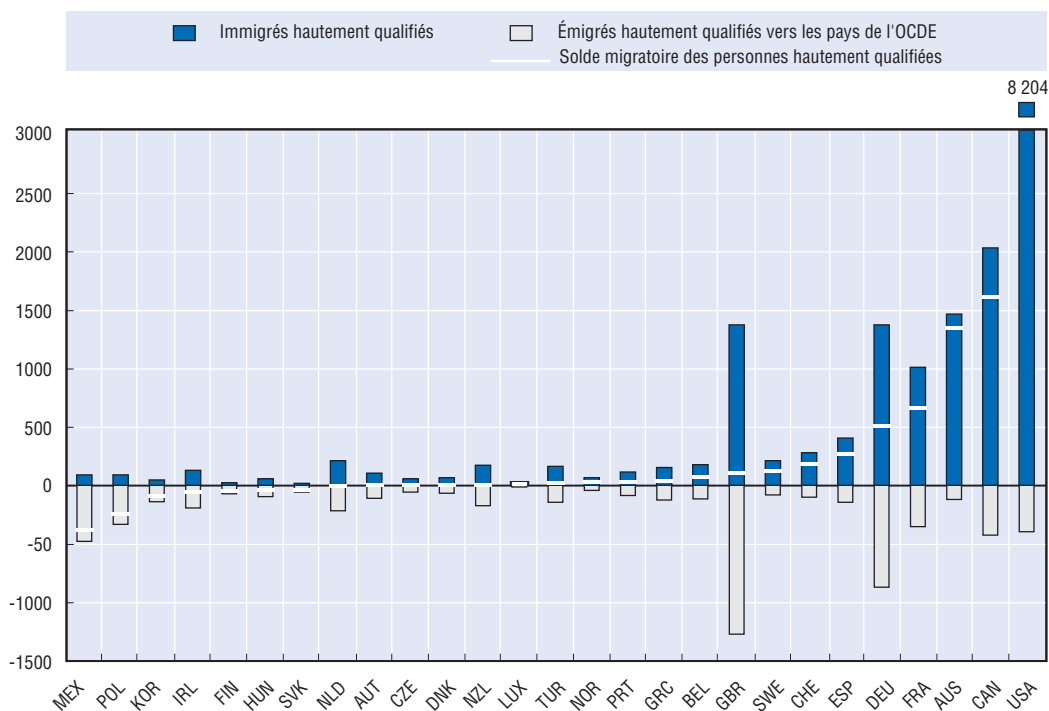
	Supérieur	Secondaire supérieur et postsecondaire (non supérieur)	Inférieur au secondaire supérieur	Indéterminé	Total
République tchèque	53 084 25.2	106 613 50.5	51 239 24.3	4 943	215 879
Royaume-Uni	1 265 863 41.2	1 006 180 32.8	798 421 26.0	159 212	3 229 676
Suède	78 054 40.1	74 559 38.3	42 167 21.6	11 824	206 604
Suisse	93 859 36.5	94 918 36.9	68 182 26.5	5 497	262 456
Turquie	138 323 6.4	467 630 21.7	1 547 933 71.9	41 759	2 195 645

Note : Population âgée de 15 ans ou plus. Le calcul de pourcentages ne tient pas compte des indéterminations. Ex-RFTS correspond à l'ancienne Tchécoslovaquie.

Source : Voir l'annexe II.A1, calculs du Secrétariat.

Graphique II.3. **Immigrés et émigrés âgés de 15 ans et plus ayant un niveau d'instruction supérieur et résidant dans les pays de l'OCDE**

Milliers



Note : Les données pour les émigrants coréens sont partielles car plusieurs pays de l'OCDE ne font pas systématiquement la distinction entre la république populaire de Corée et la république démocratique de Corée.

Source : Voir l'annexe II.A1, calculs du Secrétariat.

Au sein de la zone OCDE, seuls les États-Unis, l'Australie, le Canada, la Suisse, l'Espagne, la Suède, le Luxembourg et la Norvège (dans l'ordre cité) sont bénéficiaires nets des migrations de travailleurs hautement qualifiés au départ d'autres pays de l'OCDE. Le Royaume-Uni compte 700 000 expatriés hautement qualifiés de plus installés dans les

autres pays de l'OCDE qu'il n'accueille d'immigrés hautement qualifiés originaires de ces pays. À titre de comparaison, ces chiffres sont de l'ordre de 500 000 dans le cas de l'Allemagne, de 400 000 pour le Mexique et de 300 000 pour la Pologne. De leur côté, la France et la Belgique comptent à peu près autant d'immigrés hautement qualifiés venus des autres pays de l'OCDE que d'expatriés dans ces pays. Bien entendu, ces chiffres ne donnent qu'une image tronquée de la fuite et de la circulation des cerveaux parce qu'ils n'incluent pas les mouvements de travailleurs hautement qualifiés entre les pays membres et non membres. Or, si on tient compte des mouvements au départ de tous les pays et à destination de la zone OCDE, la situation est très différente.

Considérant l'écart entre le nombre d'émigrants hautement qualifiés partant s'installer dans les pays de l'OCDE d'une part, et le nombre d'immigrants hautement qualifiés tous pays d'origine confondus, d'autre part, le solde migratoire pour cette catégorie de travailleurs est largement positif aux États-Unis (+8.2 millions), au Canada et en Australie mais aussi en France et en Allemagne, même si ces pays comptent un nombre significatif d'expatriés hautement qualifiés dans d'autres pays de l'OCDE. Exprimée en pourcentage de la population active hautement qualifiée, l'immigration de cette catégorie de travailleurs est particulièrement importante (plus de 20 %) en Australie, au Luxembourg, en Suisse, au Canada et en Nouvelle-Zélande. Le pourcentage de travailleurs hautement qualifiés expatriés est inférieur à 10 % dans la plupart des pays de l'OCDE (voir graphique II.2) ; il est même particulièrement bas au Japon, aux États-Unis, en Espagne et en Australie. À l'inverse, plus de 10 % des travailleurs hautement qualifiés nés en Suisse, au Portugal, en Autriche ou au Royaume-Uni résident dans d'autres pays de l'OCDE. Cette proportion dépasse 20 % pour trois pays : le Luxembourg (22.2 %), l'Irlande (24.2 %) et la Nouvelle-Zélande (24.2 %). Le tableau II.4 confirme clairement le caractère sélectif des politiques en matière de migrations (qui favorisent les travailleurs hautement qualifiés) des pays de l'OCDE. Cette situation résulte du phénomène d'attraction imputable à la sélectivité des politiques appliquées par les pays d'accueil, mais aussi d'autres facteurs. Ainsi, les travailleurs hautement qualifiés sont plus sensibilisés aux réalités du marché du travail international (pour différentes raisons : capital social, compétences en langues étrangères, accès à l'information, par exemple), et ils disposent de plus de ressources pour financer leur nouvelle installation.

Tableau II.4. **Personnes ayant un niveau d'éducation supérieur selon le lieu de naissance, quelques pays de l'OCDE**

Pourcentages

	Nées dans le pays	Nées à l'étranger	Expatriés
Allemagne	19.5	15.5	30.4
Canada	31.5	38.0	40.6
Corée	26.7	32.2	44.2
États-Unis	26.9	24.8	49.9
France	16.9	18.1	36.4
Hongrie	10.7	19.8	29.6
Nouvelle-Zélande	27.2	31.0	44.6
Suède	22.8	24.2	40.1
Suisse	18.1	23.7	36.5

Source : Voir annexe II.A1, calculs du Secrétariat.

4. Migrations de travailleurs hautement qualifiés quittant un pays non membre pour s'installer dans un pays de l'OCDE : de nouveaux éléments indiquant une « fuite des cerveaux »

Si on considère les pays non membres, la communauté comptant le plus d'expatriés est celle des ressortissants de l'ex-URSS (4.2 millions d'individus). Viennent ensuite l'ex-Yougoslavie, (2.2 millions), l'Inde (1.9 million), les Philippines (1.8 million), la Chine (1.7 million), le Viêt-nam (1.5 million), le Maroc (1.4 million), et Porto Rico (1.3 million). Parmi les expatriés possédant une formation de niveau supérieur, les ressortissants de l'ex-URSS se classent encore en tête (1.3 million) suivi par ceux de la communauté indienne (1 million) (Voir tableau II.A2.6 à l'annexe II.A2).

Pour pouvoir estimer des « taux d'émigration » par niveau de qualifications au départ des pays non membres, il faut être en possession de données sur le niveau d'instruction des populations concernées dans leur pays d'origine. Deux séries d'estimations ont été compilées pour ces pays ; elles s'appuient sur des données provenant de deux sources (voir encadré II.3). Les résultats sont présentés dans le tableau II.5 pour les 15 pays ayant le taux d'émigration le plus bas chez les travailleurs hautement qualifiés âgés de 15 ans et plus, ainsi que pour les 15 pays ayant le taux d'émigration le plus élevé. En règle générale, les pays de l'OCDE qui ne figurent pas dans le tableau II.5 relèvent de la catégorie des pays connaissant un faible taux d'émigration.

Parmi les pays ayant de faibles « taux d'émigration » (moins de 5 %) de leurs travailleurs hautement qualifiés, on trouve la plupart des grands pays inclus dans la base de données (Brésil, Indonésie, Bangladesh, Inde et Chine). À l'inverse, les petits pays, dont un certain nombre sont des îles comme la Jamaïque, Haïti, Trinité-et-Tobago, l'île Maurice ou les Fidji, voient plus de 40 % et parfois même jusqu'à 80 % de leurs travailleurs hautement qualifiés partir travailler à l'étranger. Une simple analyse par corrélation suffit pour confirmer le rôle important que joue la taille du pays de départ (voir graphique II.4a).

Les premiers résultats mettent en évidence l'hétérogénéité des situations d'un pays non membre à l'autre, et le risque que l'émigration de travailleurs hautement qualifiés ait des répercussions négatives sur les petits pays en les empêchant d'avoir un niveau minimal de ressources humaines nécessaire à leur développement économique à long terme¹⁸.

Le planisphère (voir carte II.1) présente les « taux d'émigration » des travailleurs hautement qualifiés pour tous les pays du monde, et permet de voir que les pays d'Afrique se distinguent par leurs taux particulièrement élevés. Les pays africains anglophones et les pays lusophones (le Mozambique et l'Angola, mais aussi le Cap-Vert, par exemple) comptent des taux de fuite des cerveaux parmi les plus élevés. Relativement importante en Amérique centrale également, l'émigration des travailleurs hautement qualifiés est plus modérée en Asie, à l'exception dans une certaine mesure de Hong-Kong, Chine, et de Singapour. Pour sa part, l'ex-URSS enregistre d'importants mouvements de citoyens des anciennes Républiques soviétiques vers la Russie, phénomène qu'il n'est malheureusement pas possible d'illustrer ici¹⁹. Globalement, toutefois, l'émigration vers des pays de l'OCDE de travailleurs hautement qualifiés en provenance de pays de l'ex-Union soviétique demeure relativement modeste par rapport aux effectifs d'individus qualifiés que comptent ces pays.

Les déterminants de l'émigration de personnes hautement qualifiées ne sont pas immédiatement apparents. Selon la théorie économique, les écarts de niveau de salaire et de rendement de l'investissement dans l'éducation entre les pays de départ et les pays

Encadré II.3. Estimation des « taux d'émigration » par niveau d'études atteint et par pays d'origine

Jusqu'à l'établissement de la série de données figurant dans le présent document, on ne disposait guère que d'informations restreintes sur l'ampleur de la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés. Une étude que l'on doit à Carrington et Detragiache (1998) et qui a été actualisée récemment par Adams (2003) se base sur les résultats d'un recensement des personnes nées à l'étranger effectué aux États-Unis ainsi que sur les données concernant les effectifs d'immigrés dans la zone OCDE (extraites de *Tendances des migrations internationales*) pour l'établissement d'une base de données sur l'émigration, avec ventilation par niveau d'études atteint et par pays d'origine. Les auteurs exploitent les données du recensement effectué en 1990 aux États-Unis pour déterminer les caractéristiques en matière de niveau d'études atteint par les immigrants, avec ventilation par pays d'origine, et les appliquer aux immigrants (bien souvent étrangers) vivant dans les autres pays de l'OCDE afin d'estimer les effectifs de migrants par niveau d'études et par pays d'origine. C'est de la base de données de Barro et Lee (1993) sur les niveaux d'études atteints que proviennent les données sur les effectifs par niveau d'études dans les pays d'origine. Cela devient alors le dénominateur de référence servant à estimer les taux d'émigration.

Les estimations obtenues par cette méthode présentent un certain nombre de limites. Elles posent notamment un problème important lié aux hypothèses formulées quand les données disponibles sont peu nombreuses. On suppose, en particulier, que la population née à l'étranger résidant dans les pays de l'UE correspond à la population étrangère, et que les étrangers de telle ou telle nationalité affichent le même profil scolaire que la population née à l'étranger résidant aux États-Unis. En conséquence, les estimations sont généralement problématiques pour les petits pays sources ainsi que pour les pays dont les citoyens émigrent le plus souvent vers des pays autres que les États-Unis. De surcroît, Cohen et Soto (2001) ont montré que la qualité de la base de données sur les niveaux d'études atteints établie par Barro et Lee (1993) n'était pas homogène.

La base de données sur les immigrants et les expatriés présents dans les pays de l'OCDE (sur laquelle s'appuie le présent document) comporte des indicateurs directs du niveau d'études atteint par les immigrants pour tous les pays d'accueil membres de l'OCDE, ce qui évite de formuler des hypothèses comme on le faisait auparavant. Il est ainsi possible de produire des « taux d'émigration » par niveau de qualifications et par pays d'origine. Le « taux d'émigration » pour un pays « i » et un niveau d'études « l » (taux d'émigration $_{i,l}$) est obtenu en divisant la population expatriée du pays d'origine « i » affichant un niveau d'études « l » expatriés $_{i,l}$) par la population totale des autochtones de ce même pays et présentant le même niveau de qualifications (population autochtone $_{i,l}$ = expatriés $_{i,l}$ + autochtones résidents $_{i,l}$) (voir également note n° 4). Trois niveaux de qualifications sont pris en compte (pour plus de précisions, se reporter à l'annexe II.A1). Les individus hautement qualifiés relèvent du groupe possédant un niveau d'études de l'enseignement supérieur.

Deux séries d'estimations de la *population résidente née dans le pays* $_{i,l}$ ont été effectuées à l'aide de deux bases de données de référence concernant la structure éducative de la population des 15 ans et plus dans les pays d'origine. La première estimation s'appuie sur une version actualisée de la base de Barro et Lee (1993) pour l'an 2000 ; cette base couvre 113 pays (Barro et Lee, 2000). La seconde base couvre 95 pays (Cohen et Soto, 2001). Ses auteurs se sont servis de la base de données sur l'éducation de l'OCDE ainsi que de quelques autres sources permettant d'obtenir des données concernant les non-membres afin de produire une nouvelle base de données sur le capital humain en 2000. Les données relatives à la population totale proviennent des *Indicateurs du développement dans le monde*. Un test de corrélation des rangs de

Encadré II.3. Estimation des « taux d'émigration » par niveau d'études atteint et par pays d'origine (suite)

Spearman confirme que les deux calculs aboutissent à un classement analogue ($\rho = 0.94$) et ce, en dépit de divergences très marquées pour certains pays (Argentine, Chili, Zimbabwe, Singapour et Uruguay).

En raison des écarts entre les chiffres de la Banque mondiale et ceux obtenus directement à partir des recensements effectués dans les pays de l'OCDE (en partie imputables au fait que l'année de référence n'est pas la même) et de différences de définition des niveaux d'instruction, on observe des disparités entre les « taux d'émigration » calculés pour les pays de l'OCDE à l'aide des deux séries de données précitées avec ceux qui avaient été présentés et examinés pour les pays de l'OCDE uniquement, et qui s'appuyaient sur des résultats de recensements.

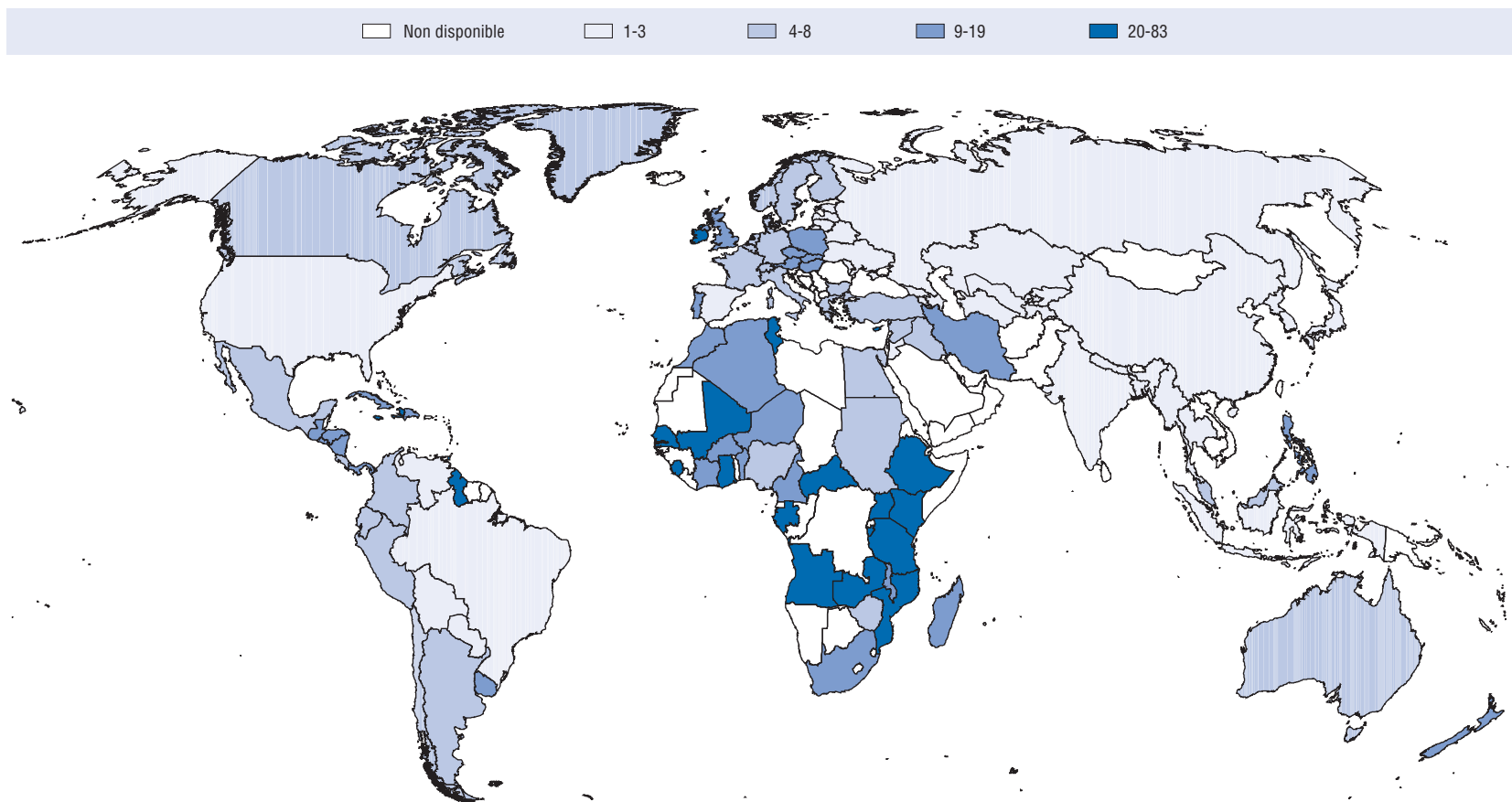
Tableau II.5. Expatriés hautement qualifiés en provenance de quelques pays non membres de l'OCDE¹

Pourcentages de l'ensemble des expatriés

	Cohen et Soto (2001)	Qualifiés 15+	Barro et Lee (2000)	Qualifiés 15+
15 pays non membres de l'OCDE avec le pourcentage le plus faible d'expatriés qualifiés 15+ résidant dans les pays de l'OCDE	Brésil	1.7	Brésil	1.2
	Myanmar	1.7	Thaïlande	1.4
	Indonésie	1.9	Indonésie	1.5
	Thaïlande	1.9	Paraguay	1.8
	Bangladesh	2.0	Argentine	1.8
	Paraguay	2.0	Chine	2.4
	Népal	2.1	Myanmar	2.4
	Inde	3.1	Pérou	2.7
	Bolivie	3.1	Népal	2.9
	Chine	3.2	Bangladesh	3.0
	Jordanie	3.2	Bolivie	3.1
	Venezuela	3.3	Inde	3.4
	Costa Rica	4.0	Égypte	3.4
	Syrie	4.3	Venezuela	3.5
	Égypte	4.4	Swaziland	3.5
15 pays non membres de l'OCDE avec le pourcentage le plus élevé d'expatriés qualifiés 15+ résidant dans les pays de l'OCDE	Guyane	83.0	Guyane	76.9
	Jamaïque	81.9	Jamaïque	72.6
	Haïti	78.5	Guinée-Bissau	70.3
	Trinité-et-Tobago	76.0	Haïti	68.0
	Fidji	61.9	Trinité-et-Tobago	66.1
	Angola	53.7	Mozambique	52.3
	Chypre	53.3	Maurice	50.1
	Maurice	53.2	Barbades	47.1
	Mozambique	47.1	Fidji	42.9
	Ghana	45.1	Gambie	42.3
	Rép. de Tanzanie	41.7	Congo	33.7
	Ouganda	36.4	Sierra Leone	32.4
	Kenya	35.9	Ghana	31.2
	Burundi	34.3	Kenya	27.8
	Sierra Leone	33.3	Chypre	26.0

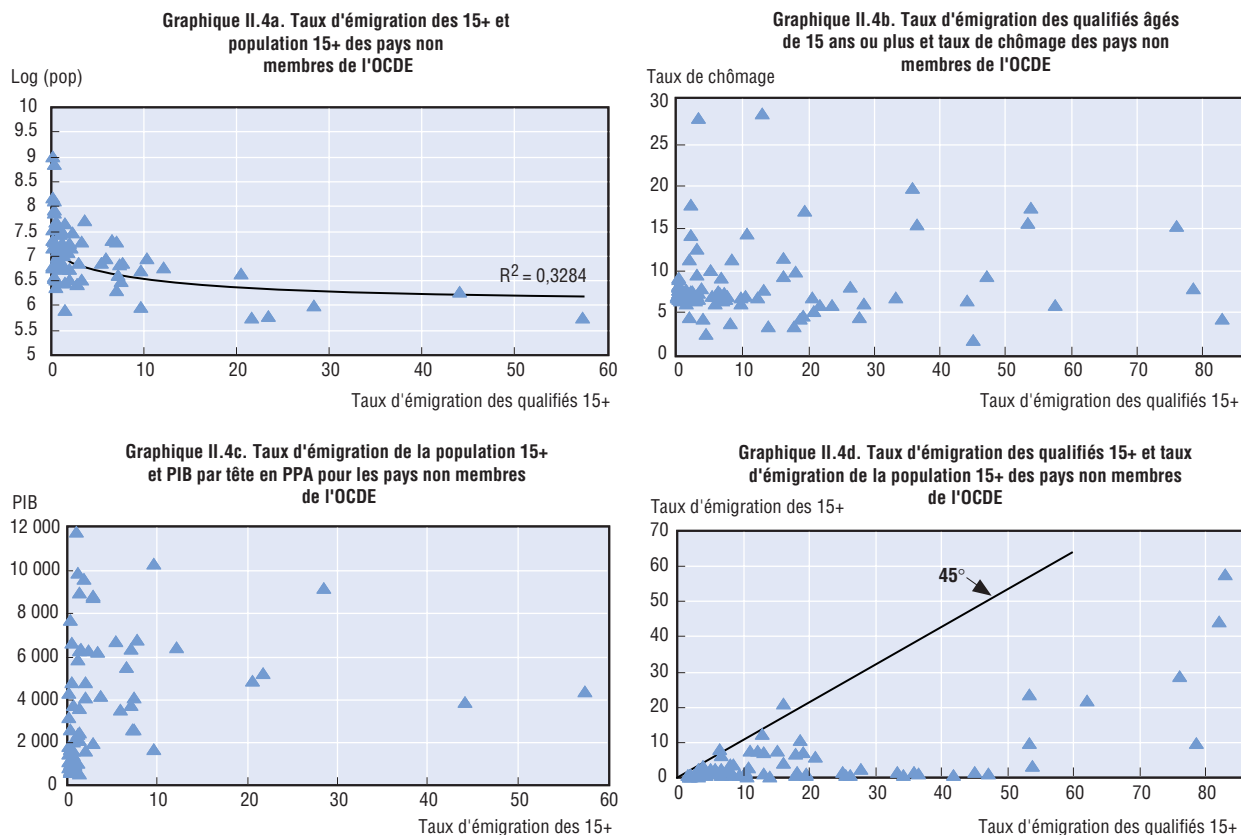
1. Deux sources différentes sur le niveau d'éducation dans les pays non membres de l'OCDE ont été utilisées. Elles sont identifiées en tête de colonne. Voir l'encadré II.3 et la bibliographie pour des références plus détaillées.

Carte II.1. **Expatriés hautement qualifiés installés dans les pays de l'OCDE en pourcentage de l'ensemble des personnes hautement qualifiées nées dans le pays d'origine**



Sources : Voir l'annexe II.A1, calculs du Secrétariat à partir de la base de données de Cohen et Soto (2001) sur les effectifs de personnes hautement qualifiées dans les pays d'origine.

Graphique II.4. Taux d'émigration de la population totale et qualifiée et caractéristiques socioéconomiques des pays non membres de l'OCDE



Note : Les calculs sont effectués sur la population âgée de 15 ans ou plus. La courbe dans le graphique II.4a représente une régression exponentielle.

Sources : Les taux d'émigration sont calculés à partir des données de Cohen et Soto (2001). Les données sur le chômage sont issues de la base du BIT (Laborsta). Les données sur le PIB par tête en PPA (2001) proviennent de la Banque mondiale (IMD).

d'accueil devraient constituer des aspects primordiaux. Les graphiques II.4b et II.4c montrent qu'il n'existe pas de corrélation forte entre le « taux d'émigration » des individus âgés de 15 ans et plus (ou des travailleurs hautement qualifiés) d'une part, et le taux de chômage dans les pays d'origine (ou le PIB par habitant, exprimé en PPA)²⁰ d'autre part. Par ailleurs, le graphique II.4d illustre clairement la forte sélectivité des politiques migratoires qui privilégient les migrants hautement qualifiés. Dans presque tous les pays examinés, on a constaté que, globalement, le « taux d'émigration » de cette catégorie de population est supérieur à celui des personnes âgées de 15 ans et plus prises dans leur ensemble.

5. Mesures récemment prises par les pouvoirs publics des pays de l'OCDE pour faciliter le recrutement international de travailleurs hautement qualifiés

Les paragraphes qui précèdent présentaient une description succincte, notamment des mouvements de personnes hautement qualifiées au départ et à destination des pays de l'OCDE. Les progrès des technologies de l'information et le rôle toujours plus grand du capital humain dans la croissance économique ont fortement contribué à l'accroissement

de la demande de main-d'œuvre qualifiée dans la plupart des pays de l'OCDE pendant les années 90 (OCDE, 2002). Toutefois, la demande ne concerne pas uniquement les compétences dans les nouvelles technologies. Avec le vieillissement de la population dans la plupart des pays de l'OCDE et l'augmentation des besoins en soins de santé, la demande en personnel médical s'accroît. Médecins, infirmières, aides-soignantes et auxiliaires de vie sont particulièrement demandés dans plusieurs pays membres. Il en va de même des enseignants, des traducteurs et des ressources humaines en science et technologie (RHST) ainsi que des professions des secteurs biomédical et agroalimentaire, par exemple.

À moyen terme, dans plusieurs pays de l'OCDE, le départ en retraite de la génération du baby-boom engendrera une demande relativement forte de renouvellement de la main-d'œuvre dans les métiers précités comme dans d'autres métiers spécifiques. Si une partie de ces postes vacants seront pourvus par des autochtones entrant dans la vie active ou en réinsertion dans la population active, certains seront pourvus par des immigrants.

La concurrence est vive entre les pays membres de l'OCDE soucieux d'attirer les ressources humaines qui leur font défaut et de retenir des citoyens qui pourraient vouloir émigrer. De nombreux pays ont amendé leur législation à la fin des années 90 pour faciliter l'admission des travailleurs étrangers qualifiés et permettre aux étudiants étrangers d'accéder à leur marché du travail (sous certaines conditions et pour exercer des professions bien définies) une fois qu'ils auront obtenu leur diplôme (voir Tremblay, 2001 ; OCDE, 2004). La plupart des pays ont légèrement assoupli leurs politiques concernant les migrations de travail alors que d'autres ont lancé des programmes de recrutement plus ciblés pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre (Doudeijns et Dumont, 2002). Le récent fléchissement de la conjoncture économique n'a pas perturbé outre mesure cette tendance bien que certains pays aient réintroduit des restrictions dans quelques secteurs.

Au Danemark, en France, en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, l'application du critère d'opposabilité du marché de l'emploi a été assouplie pour les professions correspondant aux besoins actuels du marché du travail. Parmi ces professions, on recense les spécialistes en technologie de l'information, les travailleurs hautement qualifiés et, dans certains cas, les professionnels en biotechnologies, médecine, soins de santé ou éducation, comme l'indique la *Shortage Occupation List* du Royaume-Uni, par exemple²¹.

Bien que la préférence familiale constitue le pilier de la politique des États-Unis en matière d'immigration permanente, le pays n'en admet pas moins de très nombreux professionnels étrangers hautement qualifiés, à titre permanent (près de 180 000 en 2002), ainsi que des travailleurs hautement qualifiés ayant obtenu un visa de trois ans, renouvelable (visas H-1B). Cette immigration temporaire est soumise à un quota annuel qui est resté fixé à 195 000 individus jusqu'à la fin de l'année 2003. (Depuis lors, ce chiffre a été ramené à 65 000.) En 2001, la Suisse a relevé son quota de travailleurs étrangers hautement qualifiés de près de 30 % alors même qu'elle ne l'avait pas modifié depuis plus de dix ans. Pour leur part, le Japon et la Corée sont tous deux déterminés à limiter l'immigration aux seuls travailleurs hautement qualifiés. C'est ainsi qu'au cours des dix dernières années, l'immigration de cette catégorie de main-d'œuvre a augmenté de 40 % au Japon, et a plus que décuplé en Corée.

Certains pays de l'OCDE ont également établi de nouveaux programmes pour faciliter le recrutement de travailleurs hautement qualifiés sur le marché international du travail. À titre d'exemple, la Norvège et le Royaume-Uni ont lancé des programmes autorisant les travailleurs étrangers hautement qualifiés à venir chercher du travail chez eux pour une

durée déterminée. Bien que ces programmes soient encore limités (5 000 personnes environ dans chacun des deux pays), ils témoignent d'une évolution significative par rapport aux politiques migratoires habituellement menées par les pays européens qui, en général, exigent des candidats à l'immigration de travail d'être en possession d'une offre d'emploi. De son côté, l'Allemagne a mis sur pied un programme spécial pour recruter des informaticiens, programme dont la durée a été prolongée jusqu'à janvier 2005. Ce pays a délivré quelque 15 800 permis entre août 2000 et janvier 2004. En outre, les autorités allemandes viennent de réformer la législation sur l'immigration pour faciliter l'entrée de travailleurs hautement qualifiés, en particulier d'ingénieurs, d'informaticiens, de chercheurs et de chefs d'entreprise.

Dans les pays d'établissement comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande²², la politique en matière d'immigration permanente comporte un système à points accordant de plus en plus d'importance au profil du candidat (âge, niveau d'études, compétences, expérience professionnelle). L'immigration permanente de travailleurs qualifiés a augmenté de façon significative (près de 25 %) au cours des quatre dernières années, tandis que l'immigration temporaire de travailleurs hautement qualifiés est de plus en plus facilitée. Dans le même ordre d'idées, la République tchèque vient de mettre en œuvre un programme visant à recruter des travailleurs hautement qualifiés par le biais d'un système à points.

Outre les mesures prises par les pouvoirs publics en matière d'immigration, quelques pays de l'OCDE ont mis en place des incitations fiscales spécialement conçues pour attirer des migrants hautement qualifiés (voir tableau II.6). Certaines de ces incitations consistent à exonérer presque totalement les revenus de certaines catégories de travailleurs hautement qualifiés dont le pays a le plus besoin, pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, ou à accorder des abattements fiscaux importants (25 % en Suède, 30 % aux Pays-Bas, 35 % en Autriche et 40 % en Corée, par exemple). Une nouvelle législation s'inspirant du même modèle a récemment été adoptée en France, tandis qu'en Nouvelle-Zélande, de nouveaux textes sont en cours d'examen.

Conclusions

Si, généralement, on estime que les pays d'accueil et les migrants ont intérêt à ce que les frontières s'ouvrent aux migrations internationales de personnes hautement qualifiées, l'impact sur les pays de départ n'est pas aussi évident. Par exemple, certains observateurs ont fait valoir que l'accroissement du rendement de l'investissement dans le capital humain consécutif à une expatriation incite fortement les pays de départ à investir dans ce capital, et que cette progression suffit à compenser l'appauvrissement en ressources humaines que l'émigration entraîne pour ces pays. Cet argument ne semble pas très solide sur le plan aussi bien théorique qu'empirique²³. Par ailleurs, il convient de replacer l'impact négatif de l'émigration sur l'offre de capital humain dans le contexte de la situation de l'emploi dans les pays de départ (taux d'activité et taux de chômage, productivité du capital humain). Dans bien des cas, les professionnels expatriés n'auraient guère trouvé de débouchés dans leur domaine en restant dans leur pays.

Des résultats exposés dans le présent document, qui se fondent sur la nouvelle base de données sur les immigrés et les expatriés dans les pays de l'OCDE, il ressort que :

- En règle générale, la proportion de personnes nées à l'étranger présentes dans les pays européens de l'OCDE est plus forte que celle des étrangers. Les effectifs de migrants à

Tableau II.6. **Incitations fiscales destinées à attirer les migrants hautement qualifiés**

Australie	Pour encourager les entreprises ayant besoin que des travailleurs qualifiés viennent s'installer en Australie, depuis le 1 ^{er} janvier 2002, les revenus de source étrangère des résidents temporaires pouvant prétendre à bénéficier de cette mesure sont exonérés pendant quatre ans.
Autriche	Un individu n'ayant pas résidé en Autriche au cours des dix années précédentes, qui conserve sa résidence principale à l'étranger mais qui est détaché auprès d'une entreprise autrichienne pour une période inférieure à 5 ans bénéficie d'une déduction fiscale pouvant aller jusqu'à 35 % de son revenu salarial imposable au titre des dépenses engagées pour faire vivre sa famille en Autriche, des frais de scolarité de ses enfants et des frais de séjour dans son pays d'origine.
Belgique	Certains cadres, spécialistes et chercheurs étrangers résidant temporairement en Belgique peuvent prétendre à bénéficier d'un régime fiscal spécial dans lequel ils sont considérés comme non-résidents. Le revenu imposable est calculé par ajustement de la rémunération en fonction du nombre de jours passés hors de Belgique. Les sommes perçues au titre du remboursement des frais engagés par un salarié à la suite d'un séjour temporaire en Belgique ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
Canada	Dans la province du Québec, les chercheurs peuvent bénéficier pendant 5 ans d'une exonération sur 75 % de leur revenu s'ils s'établissent dans la province pour effectuer une activité dans le domaine de la R-D au sein d'une entreprise.
Corée	Depuis janvier 2003, une exonération d'impôts est appliquée aux indemnités versées pour couvrir le coût de la vie, le logement, les congés dans les foyers et la scolarité des enfants, qui peuvent représenter jusqu'à 40 pour cent du salaire. Dans certains secteurs le salaire est exonéré pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans si l'individu est <i>i)</i> employé dans le cadre d'un contrat d'encouragement au progrès technologique (exonéré d'impôts) ou <i>ii)</i> un technicien étranger possédant de l'expérience dans certaines branches d'activités.
Danemark	Un régime fiscal spécial, réservé aux expatriés, s'applique aux étrangers employés par des entreprises implantées au Danemark. Les salaires perçus au titre de contrats relevant de ce régime sont imposés à un taux forfaitaire de 25 % et non au taux habituel qui varie entre 39 et 59 %. Pour pouvoir bénéficier de ce régime, les expatriés doivent résider au Danemark et gagner plus de 50 900 DKK par mois (chiffre de 2001). Ce régime fiscal est applicable pendant une période pouvant aller jusqu'à 36 mois.
Finlande	Un étranger qui travaille en Finlande peut prétendre à un régime fiscal spécial prévoyant l'application, pendant 24 mois, d'un taux forfaitaire de 35 % aux revenus perçus en Finlande, quelle qu'en soit la source, en contrepartie de l'exécution de tâches exigeant des compétences particulières, et s'il touche un salaire en espèces de 5 800 euros par mois ou plus. La loi dispose qu'un tel contribuable ne doit à aucun moment avoir été résident de Finlande au cours des cinq années précédentes.
France	Parmi les amendements récents à la législation ayant pour objectif d'encourager les professionnels étrangers à venir travailler en France, on compte une exonération fiscale pendant 5 ans pour les primes versées aux expatriés étrangers dès lors que celles-ci sont directement liées à l'affectation en France, et des déductions fiscales au titre des cotisations de sécurité sociale versées par les expatriés dans leur pays d'origine. Une déduction est également prévue au titre des cotisations de retraite et d'assurance maladie acquittées hors du territoire. Elle s'applique aux professionnels étrangers (mais aussi aux citoyens français possédant un contrat de travail étranger qui ont résidé hors de France pendant 10 ans minimum) arrivés en France après le 1 ^{er} janvier 2004.
Japon	Pour les expatriés vivant au Japon, les indemnités de déménagement et de congé annuel dans les foyers sont généralement exonérées.
Nouvelle-Zélande	Un document officiel de réflexion diffusé en novembre 2003 propose d'exonérer les revenus de source étrangère de certains immigrés et des Néo-zélandais de retour dans leur pays qui bénéficiaient jusque là d'un régime particulier. Le but est de s'assurer que le régime fiscal du pays ne décourage pas le recrutement à l'étranger. Le gouvernement a proposé deux stratégies possibles : <ul style="list-style-type: none"> • une exonération limitée qui s'appliquerait pendant 7 ans et qui reprendrait les dispositions de portée plus large que le régime international, ou • une deuxième option qui s'appliquerait pendant 3 ans et offrirait aux contribuables concernés de larges possibilités d'exonération de l'impôt néo-zélandais sur tous les revenus de source étrangère.
Norvège	Les expatriés censés résider en Norvège pendant moins de 4 ans peuvent prétendre à un abattement forfaitaire de 15 pour cent sur leur revenu brut, au lieu de déductions au cas par cas.
Pays-Bas	Les expatriés peuvent prétendre au bénéfice d'un dispositif dit des « 30 pour cent » (précédemment « 35 pour cent »), qui permet aux employeurs de verser, pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans, aux salariés détachés aux Pays-Bas une indemnité non imposable pouvant atteindre 30 % du salaire habituel et de leur rembourser en franchise d'impôts les frais de scolarité des enfants fréquentant des écoles internationales.
Royaume-Uni	Les personnes détachées au Royaume-Uni qui déclarent leur intention de séjourner sur le territoire à titre temporaire peuvent bénéficier d'allègements fiscaux sur leurs frais d'hébergement et de voyage. Les personnes qui ne résident pas habituellement dans le pays peuvent également bénéficier d'allègements sur les journées de travail effectuées hors du Royaume-Uni.
Suède	Depuis le 1 ^{er} janvier 2001, les étrangers occupant des postes clés, c'est-à-dire des experts ou des scientifiques possédant un savoir et des compétences rares en Suède, peuvent bénéficier d'un nouveau régime fiscal qui exonère la première tranche de 25 pour cent de leurs revenus. Ce régime peut s'appliquer pendant 10 ans au maximum.

Sources : UK Home Treasury (2003), Ernst & Young (2001) et ministères nationaux.

destination d'un certain nombre de pays européens (Suède, Allemagne, Autriche, Grèce ou France, par exemple) sont généralement bien supérieurs aux chiffres habituellement cités, et avoisinent même des niveaux qui, en termes relatifs, sont aussi élevés que ceux observés aux États-Unis par exemple.

- Les effectifs cités dans le présent document rendent compte des vagues migratoires successives s'étendant sur une longue période. Bien que ces dernières années, les migrations à destination des pays de l'OCDE aient eu essentiellement pour origine des pays non membres, les mouvements de personnes entre pays de l'OCDE continuent d'avoir un impact important. Ces migrations revêtent un caractère sélectif en privilégiant les travailleurs hautement qualifiés. Ceci souligne les effets de la concurrence que se livrent actuellement les pays membres pour attirer « l'élite » d'autres pays, à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone OCDE.
- Dans la plupart des pays de l'OCDE, le nombre d'immigrés possédant un niveau d'études supérieures dépasse celui des travailleurs hautement qualifiés qui se sont expatriés dans d'autres pays membres. Si l'on tient compte de cet indicateur, la plupart des pays de l'OCDE semblent tirer parti de la mobilité internationale des personnes hautement qualifiées. Toutefois, cette conclusion doit être considérée comme une première approximation étant donné que la base de données dont il est question dans le présent document ne couvre pas les expatriés partis pour des pays non membres.
- L'impact de la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés n'est pas uniforme d'un pays non membre à un autre. Les pays en développement les plus grands par la taille ne semblent pas affectés de manière significative et, de fait, il se peut qu'ils profitent des effets indirects allant de pair avec cette mobilité (migrations de retour, transferts de technologie, transferts de fonds, etc.). À l'opposé, certains des plus petits pays, notamment dans les Caraïbes et en Afrique, affichent des « taux d'émigration » élevés au sein de leurs élites. Il convient d'approfondir l'analyse pour mieux comprendre les déterminants, la dynamique et l'impact de la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés pour ces pays.

Notes

1. Le présent document a été rédigé par J.C. Dumont (OCDE) et G. Lemaître (OCDE). Les auteurs tiennent à remercier les représentants des pays participants ayant contribué à la collecte de données, ainsi que John Martin, Martine Durand et Jean-Pierre Garson, qui ont formulé des remarques et des avis sur une version préliminaire de ce document.
2. Bien que nées hors du territoire, certaines personnes possédaient à leur naissance la nationalité du pays dans lequel elles résident actuellement. Normalement, ces personnes ne devraient pas être comptabilisées comme des immigrants. Seuls quelques pays connaissent ce type de phénomène. Aussi la plupart d'entre eux peuvent-ils faire abstraction du phénomène en question sans risquer d'obtenir une image déformée de la population immigrée.
3. Les termes « nationalité » et « citoyenneté » revêtent des connotations différentes. Bien que tous deux renvoient plus ou moins à la même notion, le premier est généralement utilisé dans les pays appliquant le droit du sang (dans lesquels la nationalité à la naissance est celle des parents), alors que le second est couramment observé dans les pays appliquant le droit du sol (où la nationalité octroyée est celle du pays dans lequel l'individu est né). Nous utiliserons indifféremment l'un pour l'autre dans la suite du présent document.
4. Dans le présent document, le terme « expatrié » renvoie à l'ensemble des personnes nées et vivant à l'étranger, indépendamment de la durée présente ou à venir de leur séjour hors de leur propre pays. Bien entendu, un grand nombre, sinon la plupart d'entre elles, ne retourneront jamais vivre dans leur pays natal.

5. Parmi les mesures adoptées, on peut citer le renforcement des incitations fiscales au retour, les efforts d'amélioration du cadre de la recherche scientifique et technique, et la revalorisation de certaines professions.
6. Voir également Adams (2003) qui a appliqué la méthodologie développée par Carrington et Detragiache à des données plus récentes.
7. Le réseau associe des statisticiens originaires de 29 pays membres, ainsi que des observateurs de plusieurs organisations internationales (BIT, Eurostat, Commission européenne, Division des Statistiques de l'ONU et la Commission économique des Nations unies pour l'Europe).
8. On obtient les « taux d'émigration » en divisant le nombre de personnes nées à l'étranger, résidant dans les pays de l'OCDE et provenant d'un pays donné, par le nombre total d'autochtones que compte ce pays, y compris ceux qui vivent à l'étranger. Le terme ne correspond pas à la définition habituelle du « taux d'émigration » qui renvoie aux flux de migrants sur une période donnée par rapport à la population initiale du pays d'origine.
9. D'après le recensement effectué en 2000 aux États-Unis, on dénombre près de 8 millions d'individus de plus que les estimations faites à partir des projections démographiques post-censitaires. Il s'agirait d'étrangers sans papiers dans la plupart des cas.
10. Six pays ont fourni des informations détaillées sur la nationalité à la naissance (Belgique, Canada, États-Unis, France, Norvège et Suisse).
11. Le Portugal aurait pu figurer sur cette liste mais dans ce cas, les résultats seraient largement imputables aux rapatriés d'Angola arrivés au milieu des années 70.
12. Dans un récent référendum effectué en Suisse, une proposition visant à faciliter la naturalisation des immigrés de la « troisième génération » a été rejetée.
13. Dans une certaine mesure, on se fonde ici sur l'hypothèse implicite selon laquelle les personnes nées à l'étranger ont été scolarisées dans leur pays ce qui, bien évidemment, n'est pas toujours le cas.
14. Le chiffre est d'environ 422 000 si on ne tient pas compte des enfants nés à l'étranger de parents américains.
15. La France compte également plus de personnes nées au Japon (14 300) que nées en Corée (13 400), mais moins de personnes nées au Japon que le Royaume-Uni (37 500).
16. On peut penser qu'une partie importante d'entre eux sont des retraités.
17. En l'occurrence, nous considérons les effectifs d'émigrants et d'immigrants. Dans le cas de l'Irlande, une analyse des flux nets de migrants aboutirait à une image sensiblement différente, y compris pour les travailleurs hautement qualifiés.
18. Dumont (1999) montre qu'il est possible d'identifier des « groupes de convergence » en s'appuyant sur le stock de capital humain (éducation et santé) disponible au début de la période considérée.
19. Comme la base de données ne couvre que les pays de l'OCDE, il n'est pas possible d'évaluer les migrations au départ des anciennes Républiques soviétiques vers la Russie. Pour plus d'informations et pour des estimations sur cette question, voir Eisenbaum (2005, à paraître).
20. Étant donné que les effectifs actuels de migrants traduisent les effets cumulés des différentes vagues migratoires qui se sont succédé dans le passé, on ne devrait pas être tellement surpris de constater l'absence de corrélation forte entre les chiffres récents du PIB par habitant exprimé en PPA ou les taux de chômage dans les pays d'origine. Théoriquement, cette analyse devrait s'effectuer en prenant la différence de taux de chômage entre les pays de départ et les pays d'accueil ainsi que l'écart des salaires moins le coût probable des migrations. Une analyse plus poussée s'impose pour mieux comprendre les principaux déterminants des migrations internationales en général et celles des travailleurs hautement qualifiés en particulier.
21. En 2002, le Royaume-Uni a retiré les informaticiens de sa liste en raison du fléchissement économique dans ce secteur. Pour sa part, la France a abrogé en 2004 une réglementation spéciale concernant cette catégorie de travailleurs.
22. À la suite d'un examen très complet de sa politique d'immigration de travailleurs qualifiés, la Nouvelle-Zélande vient de créer une nouvelle catégorie dite des « migrants qualifiés » pour remplacer celle des « compétences générales ». Il s'agit là d'une réorientation délibérée de la politique, destinée à promouvoir le recrutement actif des migrants qualifiés dont le pays a besoin (pour plus de précisions, voir Little, 2004).
23. Commander, Kangasniemi et Winters (2004) montrent que les conditions à remplir pour obtenir un tel résultat sont en fait extrêmement restrictives, et qu'elles dépendent de la taille des flux migratoires, de la nature du processus de sélection appliqué par les pays d'accueil, ainsi que du fonctionnement du système éducatif dans les pays de départ.

Bibliographie

- ADAMS, R.H. (2003), « International Migration, Remittances, and the Brain Drain. A Study of 24 Labor-Exporting Countries », World Bank Policy Research Working Paper 3069.
- BARRE, R., V. HERNANDEZ, JB. MEYER et D. VINCK (2003), *Diasporas scientifiques*, Éditions IRD, Paris.
- BARRO, R.J. et J.W. LEE (1993), *International Comparisons of Educational Attainment*, Journal of Monetary Economics, 32, 363-94 (www.nuff.ox.ac.uk/Economics/Growth/barlee.htm).
- BARRO, R.J. et J.W. LEE (2000), *International data on Educational Attainment: Updates and Implications*, NBER Working Paper n° 7911 (www2.cid.harvard.edu/ciddata/).
- CARRINGTON, W. et E. DETRAGIACHE (1998), *How Big is the Brain Drain?*, IMF working Paper WP/98/102.
- COHEN, D. et M. SOTO (2001), *Growth and Human Capital: Good Data, Good Results*, OECD Development Centre WP n° 179 (www.oecd.org/dataoecd/33/13/2669521.xls).
- COMMANDER, S., M. KANGASNIEMI et L.A. WINTERS (2004) « The Brain Drain: Curse or Boon? A Survey of the Literature », forthcoming in R. Baldwin and L.A. Winters (éds), *Challenges to Globalisation*, NBER and University of Chicago Press, 2004.
- DOUDEIJNS, M. et J.C. DUMONT (2003), « Immigration and labour shortages: evaluation of needs and limits of selection policies in the recruitment of foreign labour » présenté à la Conférence OCDE-EU sur « Les aspects économiques et sociaux des migrations », Bruxelles, janvier 2003. (www.oecd.org/dataoecd/13/59/15474016.pdf).
- DUMONT, J.C. (1999), *Santé, éducation et développement : une approche systémique de l'hétérogénéité du capital humain*, PhD Thesis, Université Paris Dauphine, Paris.
- DUMONT, J.C. et J.B. MEYER (2003), « La mobilité internationale des personnels de santé : évaluation et enjeux à partir du cas sud-africain » in *Tendances des migrations internationales*, OCDE, Paris.
- EISENBAUM, B. (2005, à paraître), *The Brain Drain of Scientists from Russia*, OECD, Paris.
- FERRAND, A. (2001), *Rapport d'information au Sénat chargé d'étudier l'ensemble des questions liées à l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises*, Rapport n° 386.
- HUGO, G., D. RUDD et K. HARRIS (2003), *Emigration of Australians: Recent Developments and Policy Issues*, National Centre for Social Application GIS, University of Adelaide.
- LITTLE, M. (à paraître), *New Zealand's Skilled Immigration Policy: An Overview of the New Selection Framework*. OECD Social, Employment and Migration Working Papers, OECD Paris.
- OCDE (2002), *The International Mobility of the Highly Skilled*, Paris.
- OCDE (2003), *Tendances des migrations internationales*, Paris.
- OCDE (2004, à paraître), *A new database on the international mobility of the highly skilled and policy options*, OECD Policy Brief.
- OCDE (2004), *Migration for Employment. Bilateral Agreements at a Crossroad*, Paris.
- SAINT-PAUL, G. (2004), *The brain drain: Some evidence from European Expatriates in the United States*, IZA DP n° 1310.
- TREMBLAY, K. (2001), « La mobilité internationale des étudiants entre et vers les pays de l'OCDE : une analyse comparative », in *Tendances des migrations internationales*, OCDE, Paris.

ANNEXE II.A1

Provenance et disponibilité des données

Sur les 29 pays participant au projet, 23 disposent de résultats de recensements démographiques et sept tiennent des registres de population. Certains pays ont cité d'autres sources mais les recensements et les registres de population constituent généralement la source la plus appropriée (voir tableau ci-joint indiquant la provenance des données).

Nous disposons de données par pays de naissance pour la grande majorité des pays concernés. Pour certains d'entre eux, toutefois, la situation n'est pas aussi simple. Dans le cas du Japon, par exemple, les données par pays d'origine et niveau d'études n'étaient pas encore diffusées ni dépouillées au moment de la rédaction de la présente note, même si elles figurent dans le recensement. Dans le cas des Pays-Bas, les registres de population ne faisaient pas état du niveau d'études des inscrits ; il a donc fallu utiliser les enquêtes sur la population active et calculer une moyenne sur plusieurs années (2000-2002) pour obtenir une estimation du nombre d'individus nés à l'étranger, par niveau d'études et par pays de naissance (pays de naissance pour lesquels on trouvait des échantillons suffisamment larges pour rendre fiables ces estimations).

Ni la Corée, ni le Japon ne distinguent les personnes nées à l'étranger des étrangers dans leurs recensements. Comme les naturalisations sont assez rares dans ces pays, la nationalité peut être considérée comme une assez bonne variable indicative du pays de naissance. Néanmoins, il n'a pas été possible de calculer cette donnée approximative dans le cas de l'Allemagne, pays dans lequel les seules données disponibles [provenant du Microcensus annuel (1999-2002)] n'englobent pas le lieu de naissance bien qu'elles incluent la nationalité et indiquent si l'individu considéré est ou non né sur le territoire allemand. Dans ce cas, pour compiler des données sur les expatriés nous avons formulé les hypothèses et procédé aux corrections suivantes : i) pour les habitants n'ayant pas la nationalité allemande et qui sont nés à l'étranger, nous sommes partis du principe que la personne est née dans le pays dont elle possède la nationalité, ii) lorsque, dans les réponses au Microcensus, la case « indéterminé » était cochée en regard du lieu de naissance ou de la nationalité, une réponse était attribuée en fonction de la distribution observée dans les cas où on disposait de réponses, iii) pour les citoyens allemands nés à l'étranger, les données du Panel socioéconomique allemand (GSOEP) qui, lui, spécifie un lieu de naissance, ont été utilisées pour les pays dont l'échantillon de personnes interrogées était assez large pour produire des estimations fiables. Toutefois, les données incluses dans le fichier mis en diffusion publique ne comprennent pas les corrections effectuées par le biais du GSOEP.

S'agissant de la structure des niveaux de qualifications retenus, il a été décidé de prendre en compte cinq niveaux compatibles avec la Classification internationale type de l'éducation (CITE) : programmes CITE 0/1/2 : niveaux inférieurs au deuxième cycle de l'enseignement secondaire ; CITE 3/4 : enseignement secondaire du deuxième cycle et enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur ; CITE 5A : premier cycle de l'enseignement supérieur (formation théorique) ; CITE 5B : premier cycle de l'enseignement supérieur (formation pratique) ; et CITE 6 : programmes de deuxième cycle de l'enseignement supérieur concernant la recherche de pointe. Toutefois, les précisions concernant les niveaux supérieurs de l'enseignement n'étaient disponibles que pour un sous-ensemble de pays. Pour la France, la Suisse, le Luxembourg et l'Autriche, les niveaux 5A et 6 se confondent. Pour les États-Unis, la Turquie, le Mexique et l'Espagne, les niveaux 5A et 5B sont indissociables. Pour la République slovaque, la Corée, les Pays-Bas et la Hongrie, il n'y a pas de distinction entre les niveaux 5A, 5B et 6.

L'objectif était de limiter au minimum les catégories résiduelles (« Autres ») pour la codification des pays de naissance. On s'est efforcé de conserver le maximum d'informations disponibles tout en distinguant des catégories résiduelles « par continent » et « par région », chaque fois que possible. Exemples : « autres (Afrique) », « autres (Europe) », « autres (Asie) », « autres (Amérique centrale et du Sud et Caraïbes) », « autres (Océanie) », « autres (Amérique du Nord) ».

Dans le cas des pays démantelés, recomposés ou nouvellement créés, nous n'avons pas grand choix sinon de respecter la codification adoptée pour les collectes de données nationales, qui varie d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, par exemple, les individus nés en Corée ont le choix entre trois possibilités de désignation de leur pays natal : Corée, Corée du Nord ou Corée du Sud. Plus de 80 % de ces individus (80 % de ressortissants et 85 % d'étrangers) ont indiqué qu'ils étaient nés en Corée* sans plus de précisions. Dans les recensements effectués par de nombreux pays membres, la République tchèque et la République slovaque sont regroupées sous l'ancien nom de Tchécoslovaquie. Cette remarque vaut également pour l'ex-URSS, l'ex-Yougoslavie et le Yémen.

Pour dresser une liste homogène des pays de naissance valable pour tous les pays d'accueil, il a fallu procéder à quelques corrections mineures, s'agissant surtout des petites îles et des territoires d'outremer. C'est à ce mode d'enregistrement que l'on doit les légères différences éventuelles par rapport aux estimations nationales des populations nées à l'étranger et des autochtones. Voici les résultats obtenus après qu'on a procédé à une nouvelle codification :

AUS	DNK	FRA	GBR	PRT	USA ¹
• Îles Heard et McDonald	• Îles Feroe	• Territoires français d'Outremer	• Îles Anglo-Normandes	• Madère	• Îles Périphériques Mineures
	• Groenland	• Île Tromelin	• Île de Sark	• Les Açores	• Île Christmas
		• Guadeloupe	• Île de Man		• Île Waked
		• Martinique			• Atoll Palmyra
		• Réunion			• Île Navassa
		• Île Juan De Nova			• Île Midway
		• Guyane			• Atoll Johnston
		• Mayotte			• Île Howland
		• Saint-Pierre-et-Miquelon			• Île Baker

1. Les personnes nées à Puerto Rico sont considérées aux États-Unis comme des personnes nées à l'étranger.

* Il n'est pas possible de distinguer les Coréens selon qu'ils ont émigré aux États-Unis avant 1953 ou après.

Sources des données

	Années	Code Iso	Type de source	Source
Australie	2001	AUS	CEN	Recensement australien sur la population et les ménages
Autriche	2001	AUT	CEN	Recensement de la population
Belgique	2001	BEL	GSS	Enquête socioéconomique générale
Canada	2001	CAN	CEN	Recensement de la population
Rep. tchèque	2001	CZE	CEN	Recensement de la population
Danemark	Annuellement depuis 1981	DNK	REG	Registre basé sur les statistiques de la population et des forces de travail
Finlande	Annuellement	FIN	REG	Statistiques de la population
France	1999	FRA	CEN	Recensement de la population
Allemagne	Annuellement	DEU	LFS	Microrecensement
Grèce	2001	GRC	CEN	Recensement de la population
Hongrie	2001	HUN	CEN	Recensement de la population
Irlande	2002	IRL	CEN	Recensement de la population
Italie	2001	ITA	CEN	Recensement de la population
Japon	2000	JPN	CEN	Recensement de la population
Corée	2000	KOR	CEN	Recensement de la population
Luxembourg	2001	LUX	CEN	Recensement de la population
Mexique	2000	MEX	CEN	Recensement de la population
Pays-Bas	1995-2000	NDL	REG	Compilation des données à partir des registres de population du Département fiscal et du ministère de la Justice
Pays-Bas	Annuellement	NDL	LFS	Enquête sur les forces de travail
Nouvelle-Zélande	2001	NZL	CEN	Recensement de la population des ménage
Norvège	Variable	NOR	REG	Différents registres administratifs et statistiques
Pologne	2001	POL	CEN	Recensement de la population
Portugal	2001	PRT	CEN	Recensement de la population
Rép. slovaque	2001	SVK	CEN	Recensement de la population
Espagne	2001	ESP	CEN	Recensement de la population
Suède	Annuellement	SWE	REG	Registre de la population total TPR
Suède	Annuellement	SWE	EDU	Registre de l'éducation
Suisse	2000	CHE	CEN	Recensement de la population
Turquie	2000	TUR	CEN	Recensement de la population
Royaume-Uni	2001	GBR	CEN	Recensement de la population
États-Unis	2000	USA	CEN	Recensement (Échantillon de microdonnées de 5 %)

ANNEXE II.A2

Tableau II.A2.1. **Effectifs et pourcentages d'étrangers et de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE**
(Population totale)

	Personnes nées dans le pays			Total	Personnes nées à l'étranger			Total	Lieu de naissance indéterminé	Total	Pourcentage de personnes nées à l'étranger ¹	Pourcentage d'étrangers		
	Nationaux	Étrangers	Nationalité indéterminée		Nationaux	Étrangers	Nationalité indéterminée							
AUS	13 411 351	34 173	183 963	13 629 487	2 739 559	1 263 728	69 926	4 073 213	1 066 542	18 769 242	23.0	7.4	AUS	2001
AUT	6 913 512	115 840	175	7 029 527	408 093	593 420	1 019	1 002 532	867	8 032 926	12.5	8.8	AUT	2001
BEL	9 001 480	194 443	514	9 196 437	447 555	650 705	935	1 099 195	718	10 296 350	10.7 (9.3)	8.2	BEL	2002
CAN	23 920 315	1 725		23 922 040	4 150 095	1 566 920		5 717 015		29 639 055	19.3 (19.0)	5.3	CAN	2001
CHE	5 109 295	338 107		5 447 402	459 569	1 111 187		1 570 756	269 852	7 288 010	22.4 (20.2)	20.5	CHE	2000
CZE	9 556 459	20 018	607	9 577 084	357 355	90 411	711	448 477	204 499	10 230 060	4.5	1.2	CZE	2001
DEU			71 973 166.21	71 973 166			10 256 083.79	10 256 084		82 229 250	12.5		DEU	1999-2002
DNK	4 939 264	42 973		4 982 237	145 508	215 545		361 053	25 064	5 368 354	6.8	5.0	DNK	2002
ESP	38 603 844	71 326		38 675 170	671 514	1 500 687		2 172 201		40 847 371	5.3	3.8	ESP	2001
FIN	5 031 826	12 928	158	5 044 912	54 131	75 867	1 450	131 448	4 755	5 181 115	2.5	1.7	FIN	2000
FRA	52 142 848	509 598		52 652 446	3 114 654	2 753 588		5 868 242		58 520 688	10.0 (7.4)	5.6	FRA	1999
GBR			53 923 642	53 923 642			4 865 563	4 865 563		58 789 205	8.3		GBR	2001
GRC	9 705 670	105 248	285	9 811 203	466 165	656 382	93	1 122 640	254	10 934 097	10.3	7.0	GRC	2001
HUN	9 896 815	8 520	49	9 905 384	208 259	84 485	187	292 931		10 198 315	2.9	0.9	HUN	2001
IRL	3 405 941	7 290	45 248	3 458 479	179 034	216 971	4 011	400 016		3 858 495	10.4	5.9	IRL	2002
JPN ²	125 625 759			1.26E+08		1 294 341		1 294 341		126 920 100		1.0	JPN ²	2001
KOR ²	45 985 289			45 985 289		135 105	15 707	150 812		46 136 101		0.3	KOR ²	2000
LUX	257 446	37 249		294 695	18 590	124 062		142 652	2 192	439 539	32.6	36.9	LUX	2001
MEX			94 925 622	94 925 622			492 617	492 617	2 065 173	97 483 412	0.5		MEX	2000
NLD	14 268 673	103 025		14 371 698	1 050 600	564 777		1 615 377		15 987 075	10.1	4.2	NLD	2001
NOR	4 195 719	22 752	12	4 218 483	158 865	174 875	29	333 769		4 552 252	7.3 (6.7)	4.3	NOR	2003
NZL	2 890 869			2 890 869	22 212		676 335	698 547	147 813	3 737 229	19.5		NZL	2001
POL	36 765 038	10 135	96 108	36 871 281	741 880	29 748	3 654	775 282	583 517	38 230 080	2.1	0.1	POL	2002
PRT	9 692 065	11 987	593	9 704 645	431 357	219 633	482	651 472		10 356 117	6.3	2.2	PRT	2001
SVK	4 673 150	5 888	41 592	4 720 630	98 392	18 403	2 277	119 072	539 753	5 379 455	2.5	0.5	SVK	2001
SWE	7 826 472	71 123		7 897 595	672 990	404 606		1 077 596	479	8 975 670	12.0	5.3	SWE	2003
TUR			66 525 256	66 525 256	997 314	262 061		1 259 375	1 155	67 785 786	1.9		TUR	2000
USA	246 787 150			2.47E+08	16 069 523	18 565 268		34 634 791		281 421 941	12.3 (11.1)	6.6	USA	2000
Total	690 606 250	1 724 348	287 716 990.2	9.8E+08	33 663 214	32 572 775	16 391 079.79	82 627 069	4 912 633	1 067 587 290	7.8	4.5	Total	

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le pourcentage de personnes nées à l'étranger dans l'ensemble de la population, à l'exclusion des nationaux à la naissance nés à l'étranger.
 2. En l'absence d'information sur le lieu de naissance au Japon et en Corée, tous les étrangers sont supposés nés à l'étranger et les nationaux nés dans le pays (voir l'annexe II.A1 pour plus de détails).
- Sources : Voir l'annexe II.A1, calculs du Secrétariat.

Tableau II.A2.2. **Acquisition de la nationalité dans les pays d'accueil**

	Effectifs de personnes nées à l'étranger	Personnes nées à l'étranger ayant la nationalité du pays de résidence	Pourcentage de personnes nées à l'étranger ayant la nationalité du pays de résidence
AUS	4 003 287	2 739 559	68.4
AUT	1 001 513	408 093	40.7
BEL	1 098 260	447 555	40.8
CAN	5 717 015	4 150 095	72.6
CHE	1 570 756	459 569	29.3
CZE	447 766	357 355	79.8
DNK	361 053	145 508	40.3
ESP	2 172 201	671 514	30.9
FIN	129 998	54 131	41.6
FRA	5 868 242	3 114 654	53.1
GRC	1 122 547	466 165	41.5
HUN	292 744	208 259	71.1
IRL	396 005	179 034	45.2
LUX	142 652	18 590	13.0
NLD	1 615 377	1 050 600	65.0
NOR	333 740	158 865	47.6
POL	771 628	741 880	96.1
PRT	650 990	431 357	66.3
SVK	116 795	98 392	84.2
SWE	1 077 596	672 990	62.5
USA	34 634 791	16 069 523	46.4

Sources : Voir l'annexe II.A1, calculs du Secrétariat.

Tableau II.A2.3. Effectifs de personnes nées à l'étranger par région d'origine dans les pays de l'OCDE

	Afrique	dont : Maghreb	%	Asie	dont : Chine et Taipei chinois	%	Amérique latine	Amérique du Nord	Caraïbes	Océanie	UE25	Europe (autres)	Indéterminé	
AUS	191 501	2 573	1.3	1 115 655	232 320	20.8	74 893	81 018	32 000	423 428	1 889 893	264 819	6	AUS
AUT	19 934	3 560	17.9	57 236	8 254	14.4	6 054	9 029		1 931	364 624	527 007	16 717	AUT
BEL	247 515	139 799	56.5	68 494	9 410	13.7	20 387	18 071	3 976	1 468	621 471	117 787	12	BEL
CAN	323 580	52 485	16.2	2 040 590	657 930	32.2	336 570	287 465	285 295	53 215	2 014 255	375 710	335	CAN
CHE	68 801	21 153	30.7	101 599	8 318	8.2	48 327	29 319	8 834	4 787	854 305	352 962	101 822	CHE
CZE	2 374	588	24.8	21 365	1 251	5.9	870	2 687	595	341	344 256	75 989		CZE
DEU	175 665	51 230	29.2	567 021			47 578	81 308			2 552 578	5 244 548	1 587 387	DEU
DNK	31 875	6 520	20.5	110 454	4 590	4.2	9 208	11 123	785	2 249	118 004	77 355		DNK
ESP	423 082	343 819	81.3	86 669	28 848	33.3	744 221	25 141	95 979	4 443	597 948	194 676	42	ESP
FIN	9 713	1 783	18.4	18 375	2 120	11.5	1 817	4 086	261	750	51 681	44 764	1	FIN
FRA	2 862 569	2 296 979	80.2	444 774	36 831	8.3	79 987	58 398	24 836	6 211	1 978 923	412 539	5	FRA
GBR	838 459	26 088	3.1	1 579 133	154 111	9.8	95 357	238 043	232 940	170 278	1 493 235	175 577	42 541	GBR
GRC	58 275	1 416	2.4	75 854	671	0.9	5 486	35 683	1 128	21 111	191 038	733 183	882	GRC
HUN	2 687	517	19.2	10 730	4 002	37.3	773	3 199	367	298	65 057	209 815	5	HUN
IRL	26 650	1 238	4.6	27 768	7 449	26.8	2 793	25 624	688	8 406	291 340	16 408	339	IRL
JPN	5 742	421	7.3	969 799	253 096	26.1	232 248	45 871	482	8 801	25 299	6 098	1	JPN
KOR				116 732	56 272	48.2		14 408		719	3 246		15 707	KOR
LUX	5 692	1 134	19.9	4 382	1 202	27.4	1 562	1 399	274	133	116 309	11 855	1 046	LUX
MEX	1 214	262	21.6	10 765	2 001	18.6	71 644	349 366	9 922	811	44 396	4 096	403	MEX
NLD	280 007	163 658	58.4	367 987	34 754	9.4	221 626	29 826	93 326	13 226	340 220	269 158	1	NLD
NOR	31 278	5 665	18.1	100 274	5 869	5.9	15 133	17 017	1 268	1 489	116 637	49 868	805	NOR
NZL	39 351	273	0.7	175 302	62 736	35.8	3 651	21 126	17 100	156 078	271 008	14 724	207	NZL
POL	2 962	741	25.0	9 479	667	7.0	920	10 566	202	671	248 868	483 223	18 391	POL
PRT	349 859	1 596	0.5	16 859	2 397	14.2	74 949	14 627	914	1 256	159 008	34 000		PRT
SVK	404	50	12.4	1 400	142	10.1	154	945	77	64	99 931	16 097		SVK
SWE	78 039	9 962	12.8	244 246	12 106	5.0	59 965	17 627	2 840	3 376	456 262	215 241		SWE
TUR	12 686	1 627	12.8	83 657	1 802	2.2	1 010	15 006	216	3 265	447 739	695 795	1	TUR
USA	988 253	58 530	5.9	8 402 240	1 550 070	18.4	13 476 759	965 485	4 469 340	288 391	4 594 095	1 442 654	7 574	USA
Total	7 078 167	3 193 667	45.1	16 828 839	3 139 219	18.7	15 633 942	2 413 463	5 283 645	1 177 196	20 351 626	12 065 948	1 794 230	Total

Note : Les données pour l'UE25 sont limitées à trois pays (DEU, FRA et GBR) dans les statistiques fournies par la Corée et à 16 pays (BEL, DNK, FIN, FRA, GRC, IRL, ITA, LUX, NLD, AUT, PRT, SWE, POL, ESP, HUN et GBR) dans les données fournies par l'Allemagne.

Sources : Voir l'annexe II.A1, calculs du Secrétariat.

Tableau II.A2.4. **Effectifs et pourcentages de personnes par niveau d'éducation et lieu de naissance dans les pays de l'OCDE (Personnes âgées de 15 ans et plus)**

	Né dans le pays de résidence									Né à l'étranger									Lieu de naissance indéterminé	
	Inférieur au secondaire supérieur (ISCED 0/1/2)		Secondaire supérieur et postsecondaire (non supérieur) (ISCED 3/4)		Supérieur (ISCED 5/6)		<i>dont</i> : doctorats (ISCED 6)		Indéterminé	Inférieur au secondaire supérieur (ISCED 0/1/2)		Secondaire supérieur et postsecondaire (non supérieur) (ISCED 3/4)		Supérieur (ISCED 5/6)		<i>dont</i> : doctorats (ISCED 6)		Indéterminé		
AUS	4 282 959	45.8	1 467 214	15.7	3 610 692	38.6	145 112	1.6	890 502	1 310 051	38.3	643 732	18.8	1 465 733	42.9	120 729	3.5	442 044	743 848	AUS
AUT	1 924 574	33.4	3 203 774	55.7	626 609	10.9				456 032	49.4	362 918	39.3	104 742	11.3				795	AUT
BEL	3 209 646	46.8	2 078 319	30.3	1 570 363	22.9	30 180	0.4	613 374	443 045	54.2	197 573	24.2	176 917	21.6	9 099	1.1	201 779	513	BEL
CAN	5 864 360	31.6	6 847 165	36.9	5 834 055	31.5	59 365	0.3		1 612 380	30.1	1 709 705	31.9	2 033 490	38.0	69 300	1.3			CAN
CHE	1 024 780	25.6	2 252 546	56.3	723 364	18.1			337 712	485 466	41.6	405 183	34.7	276 791	23.7			286 745	250 763	CHE
CZE	1 809 625	22.8	5 310 328	67.0	806 551	10.2	29 446	0.4	38 276	164 538	38.4	208 718	48.8	54 766	12.8	3 037	0.7	4 212	178 184	CZE
DEU	13 011 570	23.7	31 154 820	56.8	10 675 988	19.5				3 870 908	43.7	3 612 460	40.8	1 372 254	15.5					DEU
DNK	1 648 305	41.0	1 613 993	40.2	753 930	18.8	7 895	0.2		155 216	48.6	101 842	31.9	62 243	19.5	637	0.2		23 089	DNK
ESP	19 127 995	63.9	4 993 877	16.7	5 789 438	19.4	153 138	0.5		1 029 435	55.4	423 225	22.8	404 387	21.8	18 407	1.0			ESP
FIN	1 662 854	40.3	1 497 548	36.3	967 291	23.4	22 117	0.5		59 374	52.7	31 940	28.4	21 322	18.9	1 097	1.0		4 453	FIN
FRA	19 433 046	45.8	15 874 617	37.4	7 160 516	16.9				3 066 864	54.8	1 521 910	27.2	1 011 424	18.1					FRA
GBR	18 424 701	51.2	10 314 951	28.7	7 232 100	20.1			7 209 262	1 602 168	40.6	968 116	24.5	1 374 370	34.8			558 667		GBR
GRC	4 498 041	54.4	2 662 076	32.2	1 112 057	13.4	73 774	0.9		448 046	44.8	399 653	39.9	153 083	15.3	9 112	0.9		242	GRC
HUN	3 711 782	45.1	3 636 532	44.2	879 571	10.7				113 250	41.1	107 779	39.1	54 465	19.8					HUN
IRL	1 228 075	47.8	758 006	29.5	584 325	22.7	6 739	0.3	131 206	92 939	29.6	92 011	29.3	128 762	41.0	3 655	1.2	19 292		IRL
KOR	13 132 782	36.1	13 498 737	37.2	9 703 531	26.7	568 042	1.6	11 483	33 433	23.8	61 950	44.0	45 355	32.2			78		KOR
LUX	55 971	28.7	114 240	58.6	24 890	12.8			29 853	40 499	36.7	45 807	41.6	23 916	21.7			19 539	1 627	LUX
MEX	44 760 651	72.3	10 380 897	16.8	6 757 285	10.9	373 353	0.6	528 077	86 732	36.5	60 946	25.7	89 689	37.8	14 139	6.0	4 095	174 266	MEX
NLD	4 534 737	40.7	4 426 572	39.8	2 169 015	19.5				629 462	53.0	349 889	29.4	208 863	17.6				148 818	NLD
NOR	677 175	21.2	1 776 416	55.6	739 122	23.2	10 074	0.3	210 377	38 466	18.3	106 590	50.6	65 535	31.1	3 049	1.4	80 830		NOR
NZL	578 331	30.1	819 588	42.7	521 349	27.2			226 410	102 603	18.7	276 585	50.4	170 082	31.0			74 688	119 859	NZL
POL	9 321 483	31.2	17 427 397	58.4	3 111 488	10.4	101 047	0.3	173 876	348 750	47.9	293 537	40.3	86 385	11.9	6 248	0.9	9 067	516 445	POL
PRT	6 494 230	80.0	991 642	12.2	627 711	7.7	10 223	0.1		320 778	54.7	151 806	25.9	113 348	19.3	3 039	0.5			PRT
SVK	1 057 596	28.0	2 342 010	62.0	378 694	10.0			19 483	32 933	29.3	63 013	56.1	16 424	14.6			805	405 480	SVK
SWE	1 375 361	25.0	2 868 919	52.2	1 252 919	22.8	38 438	0.7	32 452	253 195	29.6	395 962	46.2	207 558	24.2	13 107	1.5	75 394	359	SWE
TUR	36 721 637	79.4	7 030 720	15.2	2 497 755	5.4				479 520	49.3	331 728	34.1	161 557	16.6	10 988	1.1		456	TUR
USA	41 438 103	21.9	97 004 014	51.2	50 983 357	26.9	1 317 999	0.7		12 632 924	39.8	10 885 700	34.3	8 204 473	25.9	443 152	1.4			USA

Note : Le niveau « inférieur au secondaire supérieur » en Finlande inclut les personnes pour lesquelles le niveau d'éducation n'est pas renseigné.

1. La répartition par niveaux d'éducation au Royaume-Uni est faite sur la population âgée de 16 à 74 ans. Le niveau d'éducation n'est pas renseigné pour les autres personnes qui sont classées dans la catégorie « indéterminé ».

Sources : Voir annexe II.A1, calculs du Secrétariat.

Tableau II.A2.5. Effectifs de personnes originaires d'un pays de l'OCDE et résidant dans un autre pays membre (Population totale)

Pays de résidence	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ITA
Pays d'origine																
AUS		1 686	1 136	20 155	3 420	230		1 663	3 913	656	4 216	107 871	20 449	258	6 107	
AUT	19 313		3 166	22 585	54 616	7 358	133 341	1 464	4 100	312	12 171	19 503	2 252	3 716	533	
BEL	4 900	1 523		20 990	10 738	755	22 702	1 249	28 200	206	124 709	21 668	4 671	520	1 141	
CAN	27 289	1 658	4 145		7 519	490		2 752	3 810	1 181	18 913	72 518	12 477	632	4 081	
CHE	10 753	11 713	4 274	21 595		385	28 945	1 910	53 484	615	75 598	16 010	3 567	616	882	
CZE	6 973	54 627	77	16 500	11 021			292	1 891	39	3 438	12 220	3 725	2 494	1 189	
DEU	108 220	140 099	83 386	191 140	181 984	9 647		26 559	135 638	3 582	215 167	266 136	101 425	10 173	8 770	
DNK	9 089	1 090	2 973	18 400	4 122	136	17 594		5 749	708	5 482	18 695	830	100	697	
ESP	12 662	2 072	36 840	10 785	61 679	170	86 160	2 851		779	342 071	54 482	972	139	4 632	
FIN	8 258	1 300	2 761	14 395	3 842	332	11 067	3 575	5 378		3 525	11 322	849	343	687	
FRA	18 827	5 903	151 976	80 965	98 352	3 633	74 131	4 038	156 681	1 089		96 281	6 723	1 738	6 815	
GBR	1 036 245	6 786	26 176	624 305	25 378	1 436	85 058	13 615	107 794	2 731	84 493		13 303	1 186	248 515	
GRC	116 431	3 060	15 089	76 900	6 295	1 806	261 329	1 066	1 132	468	11 872	35 169		1 228	345	
HUN	22 752	30 953	5 486	50 830	12 403	6 200	38 309	1 604	1 460	873	10 543	13 159	1 586		456	
IRL	50 235	546	2 999	26 430	1 542	67	7 946	1 091	4 342	200	5 316	537 108	498	48		
ISL	463	135	164	500	151	20		5 855	306	120	333	1 552	32	5	55	
ITA	218 718	26 099	132 466	319 230	234 634	1 035	429 313	3 364	26 578	958	409 190	107 244	5 929	935	3 705	
JPN	25 471	1 957	3 850	27 245	4 388	193		1 364	3 154	640	14 261	37 535	560	324	716	
KOR	38 900	1 446	4 049	82 890	1 613	76		8 056	2 158	132	15 852	12 310	204	144	166	
LUX	141	514	10 459	560	1 4367	15	4 540	245	1 029	32	9 895	1 222	99	17	85	
MEX	1 154	721	1 150	44 190	2 863			524	20 949	153	6 360	5 049	363	45	314	
NLD	83 324	5 248	97 165	119 310	16 771	549	68 459	4 833	23 153	731	27 618	40 438	3 083	513	3 512	
NOR	4 324	742	1 295	6 505	1 818	107		16 386	5 922	954	2 838	13 798	459	288	441	
NZL	355 765	245	301	9 920	1 148	35		538	331	86	1 071	58 286	506	35	2 256	
POL	58 110	41 671	19 894	182 155	10 679	24 707	1 170 711	10 723	16 423	1 173	106 650	60 711	15 468	2 685	2 167	
PRT	15 441	950	21 371	155 980	100 975	39	94 258	686	56 359	141	579 465	36 555	292	28	590	
SVK	2 984	15 981	30	10 740	3 736	285 372		135	1 217	17	2 149	5 273	411	37 439	332	
SWE	6 818	3 214	3 991	7 725	6 878	210	10 783	18 706	9 424	28 040	8 658	22 525	5 428	394	1 315	
TUR	29 821	125 026	70 793	17 810	58 546	222	1 610 735	30 175	986	2 150	179 392	54 079	76 561	696	545	
USA	53 694	7 371	13 925	278 570	21 775	2 197	81 308	8 367	21 320	2 903	39 464	158 434	23 091	2 567	21 541	
CSFR			3 152	13 415			36 877	2 320		298	6 262					
Personnes nées à l'étranger, originaires d'un pays de l'OCDE	2 347 075	494 336	724 539	2 472 720	950 322	347 422	4 273 566	176 006	702 881	51 967	2 326 972	1 897 153	305 813	69 306	322 590	
Pourcentage des personnes nées à l'étranger, originaires d'un pays de l'OCDE	57.6	50.1	65.9	53.3	64.7	77.5	51.8	48.8	32.4	39.5	39.7	39.4	27.3	23.7	80.7	

Tableau II.A2.5. **Effectifs de personnes originaires d'un pays de l'OCDE et résidant dans un autre pays membre (Population totale) (suite)**

Pays de résidence	JPN	KOR	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SWE	TUR	USA	Total
Pays d'origine														
AUS	6 148	719	96	281	9 529	1 101	56 142	608	1 192	52	2 525	2 938	75 314	328 405
AUT	293		624	500	6 746	1 040	1 200	4 312	391	808	5 967	14 335	70 560	391 206
BEL	324		14 770	735	46 003	907	513	2 797	2 879	179	1 356	8 751	41 705	364 891
CAN	7 067	2 468	305	5 768	8 427	2 290	7 770	1 555	7 326	115	2 471	1 427	945 060	1 149 514
CHE	677		787	1 478	5 792	1 507	2 763	506	12 897	51	2 557	10 369	49 445	319 176
CZE	113		253	225	121	567	663	6 200	130	75 585	522	1 026	24 865	224 756
DEU	3 407	920	12 847	5 595	123 110	12 880	8 382	101 633	24 283	735	40 217	273 535	1 241 450	3 330 920
DNK	311		1 522	245	3 242	23 326	1 446	704	387	17	40 921	3 372	34 064	195 222
ESP	1 183		2 120	21 114	18 279	1 782	339	1 111	13 966	30	5 470	1 209	114 190	797 087
FIN	512		701	126	2 379	7 027	372	192	312	11	189 341	1 672	22 865	293 144
FRA	3 768	1 142	18 864	5 751	19 338	3 069	2 283	34 647	95 282	1 393	6 155	16 048	204 238	1 119 130
GBR	10 411	1 184	3 167	2 688	45 691	14 332	218 394	2 630	10 068	87	16 428	18 939	823 279	3 444 319
GRC	165		865	298	7 375	636	942	2 793	125	26	10 853	59 217	178 155	793 640
HUN	266		293	239	5 333	1 507	987	1 344	217	17 293	13 794	520	94 095	332 502
IRL	618		641	192	4 425	499	6 726	71	533	2	1 349	538	164 435	818 397
ISL	31		309	16	385	3 941	84	41	34	1	3 811	43	9 805	28 192
ITA	1 127		12 254	3 904	17 207	1 506	1 440	4 292	1 958	117	6 584	2 843	536 370	2 509 000
JPN		13 398	289	2 936	5 879	932	8 622	230	280	16	2 502	2 003	497 945	656 690
KOR			513	2 100	5 305	6 347	17 934	37	74	1	9 574	513	156 085	366 479
LUX	8			15	827	93	30	125	3 313		139	46	2 690	37 575
MEX	1 222		61		1 454	471	243	116	214	9	1 328	154	9 336 530	9 425 637
NLD	604		3 284	773		4 389	22 239	964	3 250	32	5 150	21 823	105 920	663 135
NOR	280		152	134	2 499		465	315	283	9	45 087	3 554	36 340	144 995
NZL	2 401		33	77	3 582	345		50	48	3	763	290	26 350	464 465
POL	468		1 006	971	17 351	6 702	1 938		358	3 473	41 608	3 415	477 450	2 278 667
PRT	368		41 690	288	10 218	760	141	60		4	2 533	225	212 115	1 331 532
SVK	107		93	23	67	306	138	1 514	30		374	315	15 945	384 728
SWE	798		984	425	3 642	32 939	960	703	741	23		5 335	54 435	235 094
TUR	915		290	246	181 865	8 410	396	452	106	30	34 083		90 595	2 574 925
USA	38 804	11 940	1 094	343 597	21 356	14 725	13 344	9 010	7 301	829	15 143	13 579		1 227 249
CSFR					4 984	317					7 330		45 245	120 200
Personnes nées à l'étranger, originaires d'un pays de l'OCDE	82 396	31 771	119 907	400 740	582 411	154 653	376 896	179 012	187 978	100 931	515 935	468 034	15 687 540	36 350 872
Pourcentage des personnes nées à l'étranger, originaires d'un pays de l'OCDE	10.8	23.5	84.7	81.4	36.1	46.5	54.0	23.7	28.9	84.8	47.9	37.2	47.5	46.5m

1. CSFR pour « ex-Tchécoslovaquie non mentionné par ailleurs ». Les données pour la Corée sont partielles dans la mesure où plusieurs pays de l'OCDE ne distinguent pas systématiquement la république populaire de Corée et la république démocratique de Corée (c'est le cas par exemple pour 529 408 personnes au Japon et 743 260 aux États-Unis).

Sources : Voir annexe II.A1, calculs du Secrétariat.

Table II.A2.6. Effectifs et pourcentages d'expatriés hautement qualifiés par pays de naissance

	Effectif total d'expatriés	dont : qualifiés (%)		Effectif total d'expatriés	dont : qualifiés (%)		Effectif total d'expatriés	dont : qualifiés (%)		Effectif total d'expatriés	dont : qualifiés (%)		Effectif total d'expatriés	dont : qualifiés (%)
Afghanistan	129 211	25.2	Congo	100 052	36.6	Hong-Kong, Chine	587 400	42.8	Myanmar	57 962	42.9	Slovénie	52 271	17.5
Albanie	389 264	9.1	Îles Cook	18 002	8.6	Hongrie	314 923	28.7	Namibie	3 390	45.3	Îles Salomon	1 982	45.0
Algérie	1 301 076	16.4	Costa Rica	76 112	24.2	Islande	23 070	33.8	Nauru	646	30.7	Somalie	131 342	11.9
Samoa américaines	30 539	10.4	Côte d'Ivoire	58 843	27.5	Inde	1 928 199	51.9	Népal	23 229	39.9	Afrique du Sud	342 947	47.9
Andorre	3 687	23.1	Croatie	422 277	14.0	Indonésie	289 167	34.3	Pays-Bas	616 910	34.0	Espagne	763 014	18.0
Angola	195 674	19.6	Cuba	914 501	24.2	Iran	632 980	45.6	Antilles néerlandaises	68 949	15.5	Sri Lanka	292 247	29.7
Anguilla	1 677	30.9	Chypre	138 711	25.2	Irak	294 967	28.2	Nouvelle-Zélande	410 663	40.6	Soudan	42 086	40.5
Antigua-et-Barbuda	24 400	26.5	République tchèque	215 879	24.6	Irlande	792 316	23.5	Nicaragua	224 531	17.9	Surinam	186 532	14.6
Argentine	266 070	37.8	Rép. dém. de Corée	1 919	33.2	Israël	162 567	42.9	Niger	4 948	38.0	Îles de Svalbard et de Jan Mayen	23	17.4
Arménie	80 442	30.1	Rép. démocratique du Congo	66 488	32.5	Italie	2 430 339	12.4	Nigeria	247 497	55.1	Swaziland	2 103	41.7
Aruba	5 744	47.1	Danemark	173 009	34.6	Jamaïque	796 046	24.0	Nioué	5 633	10.0	Suède	206 604	37.8
Australie	267 314	43.6	Djibouti	5 359	29.7	Japon	575 992	48.9	Îles Norfolk	269	28.6	Suisse	262 456	35.8
Autriche	366 023	28.7	Dominique	25 738	21.7	Jordanie	62 796	41.0	Îles Marianne	3 647	25.2	Syrie	126 372	34.1
Azerbaïdjan	29 263	41.2	République dominicaine	691 884	12.3	Kazakhstan	43 226	28.4	Norvège	122 079	32.1	Taipei chinois	431 462	61.1
Bahamas	30 750	29.2	Timor occidental	8 994	17.5	Kenya	197 445	37.4	Territoires palestiniens occupés	14 798	43.8	Tajikistan	3 094	42.4
Bahreïn	7 424	40.6	Équateur	490 267	15.4	Kiribati	1 964	22.4	Oman	2 753	36.9	Thaïlande	249 951	29.3
Bangladesh	275 770	27.9	Égypte	274 833	51.2	KOR + PRK	672 755	43.3	Pakistan	655 162	30.8	Timor-est	2 190	20.8
Barbades	88 895	26.3	El Salvador	839 511	7.8	Koweït	37 591	44.1	Îles Palau	2 187	28.5	Togo	18 024	36.3
Biélorussie	149 935	25.0	Guinée équatoriale	12 149	22.7	Kirghizistan	4 640	39.0	Panama	140 631	32.6	Tokélaou	1 815	11.3
Belgique	321 544	33.8	Érythrée	35 127	24.0	Rép. dém. du Laos	264 864	14.4	Papouasie-Nouvelle-Guinée	26 074	43.9	Tonga	41 116	11.2
Belize	43 023	20.2	Estonie	35 077	32.0	Lettonie	54 153	37.4	Paraguay	18 504	25.0	Trinité-et-Tobago	276 934	29.5
Bénin	13 669	43.8	Éthiopie	113 838	31.2	Liban	332 270	32.9	Pérou	361 506	30.2	Tunisie	371 274	17.7
Bermudes	19 572	34.8	Îles Falkland	1 316	22.5	Lesotho	995	45.7	Philippines	1 816 418	48.1	Turquie	2 195 645	6.3
Bhoutan	809	25.5	Rép. féd. de Yougoslavie	1 064 580	11.9	Liberia	41 756	33.0	Pitcairn	173	42.2	Turkmenistan	3 269	32.8
Bolivie	72 400	30.4	Fidji	119 400	26.4	Libye	27 481	43.4	Pologne	1 276 482	25.7	Îles Turques et Caïques	1 429	18.2
Bosnie-Herzégovine	536 327	11.5	Finlande	265 245	25.4	Liechtenstein	3 532	19.3	Portugal	1 268 726	6.5	Tuvalu	1 065	8.0
Bostwana	4 298	37.4	Ex-Tchécoslovaquie	109 984	29.8	Lithuanie	132 843	22.1	Porto Rico	1 312 753	14.7	Rép. de Tanzanie	70 006	41.0
Brésil	351 878	31.7	Ex-URSS	2 222 270	29.0	Luxembourg	27 164	26.2	Qatar	3 384	43.3	Ouganda	82 232	39.2
Territoires britanniques de l'Océan indien	36	13.9	Ex-Yougoslavie (autres) ¹	54 776	11.8	Macao, Chine	18 881	36.0	Rép. de Corée	312 538	43.2	Ukraine	753 080	27.2
Îles Vierges britanniques	2 252	32.9	France	1 013 581	34.4	Macédoine	149 014	11.8	Moldavie	35 365	36.7	Émirats arabes unis	14 589	23.9
Brunéi Darussalam	9 059	39.3	Gabon	10 951	35.8	Madagascar	75 954	32.0	Roumanie	613 168	26.3	Royaume-Uni	3 229 676	39.2
Bulgarie	527 819	14.5	Gambie	20 923	16.9	Malawi	15 024	35.2	Russie	580 570	43.0	États-Unis	809 540	48.2
Burkina Faso	6 237	38.4	Georgie	83 419	25.0	Malaisie	209 910	50.8	Rwanda	14 832	34.4	Uruguay	70 093	29.9

Table II.A2.6. **Effectifs et pourcentages d'expatriés hautement qualifiés par pays de naissance (suite)**

	Effectif total d'expatriés	dont : qualifiés (%)		Effectif total d'expatriés	dont : qualifiés (%)		Effectif total d'expatriés	dont : qualifiés (%)		Effectif total d'expatriés	dont : qualifiés (%)		Effectif total d'expatriés	dont : qualifiés (%)
Burundi	10 095	38.6	Allemagne	2 933 757	29.5	Maldives	519	34.5	Sainte Héline	2 460	10.4	Îles vierges (États-Unis)	48 770	25.0
Cambodge	238 539	15.7	Ghana	150 665	34.0	Mali	45 034	12.6	Saint-Kitts-et-Nevis	20 078	26.6	Ouzbékistan	34 123	40.3
Cameroun	57 050	42.3	Gibraltar	11 886	23.3	Malte	96 837	19.5	Sainte-Lucie	24 722	20.3	Vanuatu	2 002	32.1
Canada	1 044 978	40.0	Grèce	735 430	16.1	Îles Marshall	5 446	10.7	Saint-Vincent et les Grenadines	34 969	24.5	Venezuela	200 461	40.2
Cap-Vert	83 291	6.2	Grenade	46 825	23.2	Mauritanie	14 813	18.5	Samoa	71 801	10.3	Viêt-nam	1 507 164	23.6
Îles Caïmanes	2 389	19.5	Guam	57 742	26.1	Maurice	86 410	28.0	Saint-Marin	775	17.9	Sahara Occidental	158	33.5
République centrafricaine	9 855	32.7	Guatemala	489 772	8.2	Mexique	8 431 381	5.6	Sao Tomé-et-Principe	11 732	10.7	Yémen	32 428	19.3
Tchad	5 836	42.1	Guinée	19 684	24.5	États fédérés de Micronésie	6 697	13.3	Arabie Saoudite	34 646	35.4	Zambie	34 825	49.3
Chili	200 366	33.0	Guinée-Bissau	29 449	12.7	Monaco	11 208	24.6	Sénégal	104 715	23.1	Zimbabwe	77 345	43.3
Chine	1 649 711	39.6	Guyane	305 544	24.9	Mongolie	4 709	43.8	Seychelles	7 602	22.5			
Îles des Cocos (Keeling)	2	0.0	Haïti	466 897	19.8	Montserrat	11 397	16.7	Sierra Leone	40 556	33.6			
Colombie	682 156	25.1	Vatican	93	35.5	Maroc	1 364 754	14.8	Singapour	105 805	45.9			
Comores	17 723	10.7	Honduras	278 593	10.5	Mozambique	85 337	26.5	République slovaque	374 570	13.8			

Note : KOR + PRK signifie « république populaire de Corée et république démocratique de Corée ensemble ». Les pays de l'OCDE sont indiqués en grisé. Le calcul des pourcentages tient compte des données pour lesquelles le pays de naissance est indéterminé.

1. Certains pays d'accueil ne sont pas en mesure de fournir le détail pour chaque République de l'ex-Yougoslavie. Dans ce cas, ces ressortissants sont inclus dans cette catégorie.

LISTE DES CORRESPONDANTS DU SOPEMI

ALLEMAGNE	Mme B. FRÖHLICH Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
AUSTRALIE	M. A. RIZVI Département de l'Immigration et des Affaires ethniques, Canberra
AUTRICHE	Mme G. BIFFL Institut économique autrichien, Vienne
BELGIQUE	Mme N. OUALI Université libre de Bruxelles
BULGARIE	Mme D. BOBEVA Balkan Institute for Social Studies, Sofia
CANADA	Mme E. RUDDICK Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa
CORÉE	M. Young-bum PARK Hansung University, Seoul
DANEMARK	Mme M. LAURITZEN, Ministry of Refugee, Immigration and Integration Affairs, Copenhague
ESPAGNE	M. A. IZQUIERDO ESCRIBANO Faculté des sciences politiques et de sociologie, La Coruna
ÉTATS-UNIS	M. R. KRAMER US Department of Labor, Bureau for International Labor Affairs, Washington
FINLANDE	M. Olli SORAINEN Ministère du Travail, Oslo
FRANCE	M. A. LEBON Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Paris
GRÈCE	M. S. ROBOLIS Université d'Athènes
HONGRIE	M. L. ZSOTER Ministère de l'Emploi et du Travail, Budapest
IRLANDE	M. J.J. SEXTON The Economic and Social Research Institute, Dublin

ITALIE	Mme C. COLLICELLI CENSIS, Rome
	M. J. CHALOFF CENSIS, Rome
JAPON	M. A. FUJIOKA Ministère de la Justice, Tokyo
	M. T. KATSUDA Ministère de la Santé, de l'Emploi et du Bien-être, Tokyo
LITUANIE	Mme A. SIPAVICIENE Lithuanian Institute of Philosophy and Sociology, Vilnius
LUXEMBOURG	Mme C. MARTIN Commissaire du gouvernement aux étrangers
MEXIQUE	M. J. A. BUSTAMANTE University of Notre Dame, États-Unis
NORVÈGE	Mme C. LANDSVERK Ministère Royal du gouvernement Local et du Travail, Oslo
NOUVELLE-ZÉLANDE	Mme M. LITTLE New Zealand Immigration Service, Wellington
PAYS-BAS	M. G. ENGBERSEN et M. E. SNEL Erasmus University, Rotterdam
POLOGNE	Mme E. KEPINSKA Université de Varsovie, Institut d'études sociales
PORTUGAL	M. J. MALHEIROS Université de Lisbonne
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Mme M. LUBYOVA Bratislava
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Mme J. MARESOVA Université de Prague
ROUMANIE	M. D. GHEORGHIU Institut national pour les statistiques et les études économiques, Bucarest
ROYAUME-UNI	M. J. SALT University College London, Département of Geography, London
SUÈDE	M. M. HAGOS Ministère de la Justice, Stockholm
SUISSE	Mme M. FLOREZ Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration, Berne
TURQUIE	M. A. ICDUYGU Kok University, Istanbul

Table des matières

Introduction	15
---------------------------	----

PARTIE I

TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

A. Migrations et établissement des migrants	22
1. Principales tendances des mouvements migratoires	23
2. Évolution de la population étrangère et immigrée	41
3. Aspects régionaux des migrations internationales à destination des pays de l'OCDE	50
B. Les immigrés et le marché du travail.....	60
1. La situation des étrangers et des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE en 2003	60
2. L'insertion des étrangers et des immigrés sur le marché du travail : un enjeu majeur	72
C. Panorama des politiques migratoires	95
1. La volonté de renforcer la maîtrise des flux d'immigration dans un contexte international incertain.....	95
2. Intérêt croissant pour les politiques migratoires à des fins d'emploi	108
3. Mesures visant à favoriser l'intégration des immigrés.....	112
Notes	118
Bibliographie	119

PARTIE II

COMPTABILISATION DES IMMIGRÉS ET DES EXPATRIÉS DANS LES PAYS DE L'OCDE : UNE NOUVELLE PERSPECTIVE

Introduction	122
1. Nouvelle base de données sur les migrations internationales	124
2. Immigrés et expatriés dans les pays de l'OCDE : premiers résultats	124
3. Expatriés des pays membres de l'OCDE résidant dans un autre pays membre.....	128
4. Migrations de travailleurs hautement qualifiés quittant un pays non membre pour s'installer dans un pays de l'OCDE : de nouveaux éléments indiquant une « fuite des cerveaux »	135
5. Mesures récemment prises par les pouvoirs publics des pays de l'OCDE pour faciliter le recrutement international de travailleurs hautement qualifiés	139
Conclusions.....	141

Notes	143
Bibliographie.....	145
Annexe II.A1. Provenance et disponibilité des données	146
Annexe II.A2.	149

PARTIE III

LES RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DES MOUVEMENTS**ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES****(NOTES PAR PAYS)**

Allemagne.....	160	Japon	238
Australie	165	Lettonie	243
Autriche	170	Lituanie	246
Belgique	174	Luxembourg	250
Bulgarie.....	179	Mexique	254
Canada	184	Norvège.....	258
Corée	189	Nouvelle-Zélande	263
Danemark.....	192	Pays-Bas	268
Espagne.....	197	Pologne.....	273
Estonie.....	202	Portugal.....	277
États-Unis	205	République slovaque.....	282
Finlande	210	République tchèque	286
France.....	215	Roumanie	291
Grèce.....	221	Royaume-Uni	296
Hongrie	224	Suède.....	301
Irlande.....	228	Suisse	305
Italie.....	233	Turquie	309

ANNEXE STATISTIQUE

Introduction	313
Entrées et sorties de personnes étrangères	315
Entrées de demandeurs d'asile.....	336
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger.....	344
Acquisitions de la nationalité	373
Entrées de travailleurs étrangers et de travailleurs saisonniers.....	387
Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger.....	392
LISTE DES CORRESPONDANTS DU SOPEMI.....	411

Liste des cartes, graphiques, tableaux et encadrés

PARTIE I

TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Carte

- I.1. Dynamique de la croissance de la population étrangère en Europe, 1990-2002 45

Graphiques

- I.1. Entrées d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE, 1980-2002 24
- I.2. Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 1990-2001 et 2002..... 28
- I.3. Part des Chinois et des Russes dans les flux d'entrée et les effectifs d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE, 2002..... 30
- I.4. Flux d'immigration permanente ou à long terme dans quelques pays de l'OCDE par principales catégories en 2002..... 31
- I.5. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 1990-2003 39
- I.6. Effectifs d'étrangers et de personnes nées à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, Année du dernier recensement..... 42
- I.7. Évolution des effectifs d'étrangers entre 1990 et 2002 44
- I.8. Composantes de la croissance de la population totale dans quelques pays de l'OCDE et dans l'Union européenne, 1960-2002 47
- I.9. Évolution de l'emploi total et étranger en période de reprise dans quelques pays de l'OCDE 63
- I.10. Taux d'emploi et taux de chômage pour quelques catégories de travailleurs selon la nationalité 64
- I.11. Proportion d'étrangers ou de personnes nées à l'étranger dans le chômage total, rapportée à la part dans la population active 67
- I.12. Emplois « atypiques » par nationalités dans quelques pays de l'OCDE, 2003..... 71
- I.13. Taux d'activité des étrangers et des personnes nées à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 2002-2003 72
- I.14. Taux d'activité des étrangers et des nationaux selon le sexe dans quelques pays de l'OCDE 73
- I.15. Évolution du taux d'activité des étrangers entre 1993 et 2003 selon le sexe dans quelques pays de l'OCDE..... 74
- I.16. Évolution du taux de participation des femmes en fonction de leur lieu de naissance et de leur origine ethnique au Royaume-Uni, 1979-2000 75
- I.17. Taux d'activité par tranche d'âge des étrangers dans les trois pays européens où il est le plus élevé et dans les trois pays où il est le plus bas..... 76
- I.18. Écart entre le taux d'activité des étrangers et celui des nationaux en fonction de l'âge 77
- I.19. Taux d'activité des immigrants en provenance de pays en développement résidant au Danemark en fonction de leur âge à l'entrée dans le pays, 2001..... 78
- I.20. Problème majeur rencontré par les immigrants lors de leur entrée sur le marché du travail, 2001, Canada 80

I.21. Taux d'activité des étrangers en fonction de la durée de séjour et du lieu de naissance	82
I.22. Taux d'activité des étrangers nés à l'étranger en fonction de leur région d'origine dans quelques pays de l'OCDE	83
I.23. Taux d'activité des étrangers nés à l'étranger par pays d'origine dans les pays européens de l'OCDE (20-64 ans)	84

Tableaux

I.1. Entrées de travailleurs temporaires dans quelques pays de l'OCDE par principales catégories, 1992, 2000-2003	33
I.2. Travailleurs mutés au sein d'une entreprise multinationale dans quelques pays de l'OCDE, 1996-2002.....	37
I.3. Travailleurs transfrontaliers dans quelques pays de l'OCDE, 1996-2002	37
I.4. Effectifs d'étudiants étrangers dans quelques pays de l'OCDE, 2002.....	38
I.5. Principales nationalités parmi les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 1998-2003.....	41
I.6. Cinq principales nationalités des ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale résidant dans quelques pays de l'OCDE et en Roumanie, 1994 et 2002....	51
I.7. Effectifs de ressortissants asiatiques et d'immigrés nés dans un pays asiatique dans quelques pays de l'OCDE, 2002.....	54
I.8. Personnes nées en Amérique latine et aux Caraïbes dans quelques pays de l'OCDE, dernière année disponible	57
I.9. Effectifs de ressortissants d'Afrique subsaharienne dans quelques pays de l'OCDE, dernière année disponible	59
I.10. Travailleurs étrangers ou nés à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 1998 et 2003.....	61
I.11. Emplois supplémentaires nécessaires pour égaliser les taux de chômage des nationaux et des étrangers dans quelques pays de l'OCDE, 2003	68
I.12. Étrangers et nationaux (25-64 ans) selon le niveau d'instruction dans quelques pays de l'OCDE	68
I.13. Emploi des étrangers par secteurs	69
I.14. Part des étrangers dans l'emploi non salarié de quelques pays de l'OCDE, 1998 et 2003.....	70
I.15. Taux d'activité par niveaux d'éducation (25-64 ans).....	79
I.16. Taux d'activité des nouveaux immigrants en Australie en fonction de la durée de séjour et de la catégorie d'entrée, cohortes 1993-1995 (LSIA1) et 1999-2000 (LSIA2)	81
I.17. Effet de la nationalité sur la probabilité de participer au marché du travail dans quelques pays européens de l'OCDE (Modèle Probit)	85
I.18. Probabilité de participer au marché du travail pour les étrangers âgés de 15 à 64 ans ne vivant pas seuls dans quelques pays européens de l'OCDE (Modèle Probit)	86
I.19. Principaux programmes de régularisation des étrangers en situation irrégulière, par nationalité dans quelques pays de l'OCDE.....	105
I.20. Acquisitions de la nationalité dans quelques pays de l'OCDE	117

Annexe

I.A1.1. Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1993, 1995, 2000 et 2003.....	89
---	----

I.A1.2. Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1993, 1995, 2000 et 2003	92
--	----

Encadrés

I.1. Comment mesure-t-on les flux migratoires ?	25
I.2. Les demandeurs d'asile : des migrants à part entière ?	40
I.3. Comment mesurer la population immigrée ?	43
I.4. Comment estime-t-on un solde migratoire ?	49
I.5. Comparaison du taux de chômage des étrangers avec celui des nationaux : un constat sans appel malgré quelques précautions d'usage.....	66
I.6. La nouvelle loi d'immigration allemande	96
I.7. Combien de migrants en situation irrégulière ?.....	102
I.8. Combien d'étrangers obtiennent la nationalité du pays d'accueil ?	116

PARTIE II

COMPTABILISATION DES IMMIGRÉS ET DES EXPATRIÉS DANS LES PAYS DE L'OCDE : UNE NOUVELLE PERSPECTIVE

Carte

II.1. Expatriés hautement qualifiés installés dans les pays de l'OCDE en pourcentage de l'ensemble des personnes hautement qualifiées nées dans le pays d'origine.....	138
--	-----

Graphiques

II.1. Personnes nées à l'étranger, par région d'origine dans les pays de l'OCDE.....	128
II.2. Expatriés en pourcentage de l'ensemble des personnes nées dans le pays	131
II.3. Immigrés et émigrés âgés de 15 ans et plus ayant un niveau d'instruction supérieur et résidant dans les pays de l'OCDE.....	133
II.4. Taux d'émigration de la population totale et qualifiée et caractéristiques socioéconomiques des pays non membres de l'OCDE.....	139

Tableaux

II.1. Pourcentage de personnes nées à l'étranger et d'étrangers dans l'ensemble de la population des pays de l'OCDE	126
II.2. Expatriés originaires d'un pays de l'OCDE résidant dans un autre pays de l'OCDE.....	130
II.3. Effectifs et répartition des expatriés originaires d'un pays de l'OCDE par niveau d'éducation	132
II.4. Personnes ayant un niveau d'éducation supérieur selon le lieu de naissance, quelques pays de l'OCDE.....	134
II.5. Expatriés hautement qualifiés en provenance de quelques pays non membres de l'OCDE.....	137
II.6. Incitations fiscales destinées à attirer les migrants hautement qualifiés	142

Annexe

II.A2.1. Effectifs et pourcentages d'étrangers et de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE	150
II.A2.2. Acquisition de la nationalité dans les pays d'accueil.....	151
II.A2.3. Effectifs de personnes nées à l'étranger par région d'origine dans les pays de l'OCDE.....	152

II.A2.4. Effectifs et pourcentages de personnes par niveau d'éducation et lieu de naissance dans les pays de l'OCDE (Personnes âgées de 15 ans et plus)	153
II.A2.5. Effectifs de personnes originaires d'un pays de l'OCDE et résidant dans un autre pays membre (Population totale).....	154
II.A2.6. Effectifs et pourcentages d'expatriés hautement qualifiés par pays de naissance..	156

Encadrés

II.1. Établissement d'une base de données sur les migrations internationales dans les pays de l'OCDE.....	125
II.2. Comptabilisation des expatriés : méthodes et limites.....	129
II.3. Estimation des « taux d'émigration » par niveau d'études atteint et par pays d'origine	136

PARTIE III

LES RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DES MOUVEMENTS ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES

Tableaux

III.1. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Allemagne	161
III.2. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population née à l'étranger, Australie	166
III.3. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Autriche.....	171
III.4. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Belgique... ..	175
III.5. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Bulgarie....	180
III.6. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population née à l'étranger, Canada.....	185
III.7. Travailleurs étrangers en Corée par catégories, 1999-2002.....	190
III.8. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Danemark	193
III.9. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Espagne	198
III.10. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population née à l'étranger, États-Unis.....	206
III.11. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Finlande	211
III.12. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, France	216
III.13. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Grèce	222
III.14. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Hongrie	225
III.15. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Irlande.....	229
III.16. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Italie	234
III.17. Flux d'étrangers par statut de résidence, 1999-2002, Japon.....	239
III.18. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Japon	240
III.19. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Lituanie....	247

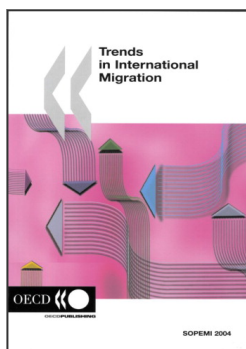
III.20. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Luxembourg.....	251
III.21. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population née à l'étranger, Mexique.....	255
III.22. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Norvège ...	259
III.23. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population née à l'étranger, Nouvelle-Zélande	264
III.24. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Pays-Bas ..	269
III.25. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Pologne	274
III.26. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Portugal ...	278
III.27. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, République slovaque.....	283
III.28. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, République tchèque	287
III.29. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Roumanie	292
III.30. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Royaume-Uni.....	297
III.31. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Suède	302
III.32. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Suisse	306
III.33. Données récentes sur les flux et les effectifs de la population étrangère, Turquie	310

ANNEXE STATISTIQUE

Entrées et sorties de personnes étrangères	315
A.1.1. Entrées de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE.....	317
A.1.2. Sorties de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE	318
B.1.1. ALLEMAGNE.....	319
B.1.1. AUSTRALIE.....	319
B.1.1. AUTRICHE	320
B.1.1. BELGIQUE	320
B.1.1. CANADA.....	321
B.1.1. DANEMARK.....	321
B.1.1. ESPAGNE.....	322
B.1.1. ÉTATS-UNIS.....	323
B.1.1. FINLANDE.....	324
B.1.1. FRANCE.....	324
B.1.1. HONGRIE	325
B.1.1. IRLANDE	325
B.1.1. ITALIE	326
B.1.1. JAPON	326
B.1.1. LUXEMBOURG.....	327
B.1.1. NORVÈGE	327
B.1.1. NOUVELLE-ZÉLANDE	328
B.1.1. PAYS-BAS	328
B.1.1. POLOGNE	329
B.1.1. PORTUGAL.....	329
B.1.1. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.....	330
B.1.1. ROYAUME-UNI	330
B.1.1. SUÈDE.....	331
B.1.1. SUISSE	331
Métadonnées relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1. Mouvements migratoires	332

Entrées de demandeurs d'asile	336
A.1.3. Entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE.....	337
B.1.3. ALLEMAGNE.....	338
B.1.3. AUTRICHE	338
B.1.3. BELGIQUE	339
B.1.3. CANADA.....	339
B.1.3. ÉTATS-UNIS.....	340
B.1.3. FRANCE.....	340
B.1.3. NORVÈGE.....	341
B.1.3. ROYAUME-UNI.....	341
B.1.3. SUÈDE.....	342
B.1.3. SUISSE.....	342
Métadonnées relatives aux tableaux A.1.3. et B.1.3. Flux de demandeurs d'asile	343
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger	344
A.1.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans certains pays de l'OCDE	346
B.1.4. AUSTRALIE.....	347
B.1.4. AUTRICHE	348
B.1.4. CANADA.....	348
B.1.4. DANEMARK.....	349
B.1.4. ÉTATS-UNIS.....	349
B.1.4. FINLANDE.....	350
B.1.4. GRÈCE.....	350
B.1.4. HONGRIE	351
B.1.4. IRLANDE.....	351
B.1.4. LUXEMBOURG.....	352
B.1.4. NORVÈGE.....	352
B.1.4. NOUVELLE-ZÉLANDE	353
B.1.4. PAYS-BAS	354
B.1.4. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	354
B.1.4. SUÈDE.....	355
B.1.4. TURQUIE	355
Métadonnées relatives aux tableaux A.1.4. et B.1.4. Population née à l'étranger.....	356
A.1.5. Effectifs de population étrangère dans certains pays de l'OCDE.....	357
B.1.5. ALLEMAGNE.....	358
B.1.5. AUTRICHE	358
B.1.5. BELGIQUE	359
B.1.5. CORÉE.....	359
B.1.5. DANEMARK	360
B.1.5. ESPAGNE.....	360
B.1.5. FINLANDE.....	361
B.1.5. FRANCE.....	361
B.1.5. GRÈCE.....	362
B.1.5. HONGRIE	363
B.1.5. IRLANDE.....	364
B.1.5. ITALIE.....	364
B.1.5. JAPON	365
B.1.5. LUXEMBOURG.....	365
B.1.5. NORVÈGE.....	366
B.1.5. PAYS-BAS	366
B.1.5. POLOGNE	367
B.1.5. PORTUGAL.....	367
B.1.5. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	368
B.1.5. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.....	368
B.1.5. ROYAUME-UNI.....	369
B.1.5. SUÈDE.....	369
B.1.5. SUISSE	370
Métadonnées relatives aux tableaux A.1.5. et B.1.5. Population étrangère.....	371
Acquisitions de la nationalité	373
A.1.6. Acquisitions de la nationalité dans certains pays de l'OCDE	374
B.1.6. ALLEMAGNE.....	375
B.1.6. AUSTRALIE.....	375
B.1.6. AUTRICHE	376
B.1.6. BELGIQUE	376
B.1.6. CANADA.....	377
B.1.6. DANEMARK.....	377
B.1.6. ESPAGNE.....	378
B.1.6. ÉTATS-UNIS.....	378
B.1.6. FINLANDE.....	379
B.1.6. FRANCE.....	379
B.1.6. HONGRIE.....	380
B.1.6. ITALIE	380
B.1.6. JAPON	380
B.1.6. LUXEMBOURG.....	381
B.1.6. NORVÈGE.....	381
B.1.6. NOUVELLE-ZÉLANDE	382

B.1.6. PAYS-BAS.....	382	B.1.6. ROYAUME-UNI.....	384
B.1.6. PORTUGAL.....	383	B.1.6. SUÈDE.....	384
B.1.6. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.....	383	B.1.6. SUISSE.....	385
Métadonnées relatives aux tableaux A.1.6. et B.1.6. Acquisitions de la nationalité.....	386		
Entrées de travailleurs étrangers et de travailleurs saisonniers.....	387		
A.2.1. Entrées de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE.....	388		
Métadonnées relatives au tableau A.2.1. Entrées de travailleurs étrangers.....	389		
A.2.2. Entrées de travailleurs saisonniers dans certains pays de l'OCDE.....	391		
Métadonnées relatives au tableau A.2.2. Entrées de travailleurs saisonniers.....	391		
Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger.....	392		
A.2.3. Effectifs de travailleurs nés à l'étranger dans certains pays de l'OCDE.....	393		
B.2.3. AUSTRALIE.....	393	B.2.3. ÉTATS-UNIS.....	394
B.2.3. CANADA.....	394		
Métadonnées relatives aux tableaux A.2.3. et B.2.3. Population active née à l'étranger.....	395		
A.2.4. Effectifs de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE.....	396		
B.2.4. ALLEMAGNE.....	397	B.2.4. ITALIE.....	402
B.2.4. AUTRICHE.....	397	B.2.4. JAPON.....	403
B.2.4. BELGIQUE.....	398	B.2.4. LUXEMBOURG.....	403
B.2.4. CORÉE.....	398	B.2.4. NORVÈGE.....	404
B.2.4. DANEMARK.....	399	B.2.4. PAYS-BAS.....	404
B.2.4. ESPAGNE.....	399	B.2.4. PORTUGAL.....	405
B.2.4. FINLANDE.....	400	B.2.4. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE.....	405
B.2.4. FRANCE.....	400	B.2.4. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.....	406
B.2.4. GRÈCE.....	401	B.2.4. ROYAUME-UNI.....	406
B.2.4. HONGRIE.....	401	B.2.4. SUÈDE.....	407
B.2.4. IRLANDE.....	402	B.2.4. SUISSE.....	407
Métadonnées relatives aux tableaux A.2.4. et B.2.4. Population active étrangère et née à l'étranger.....	408		



Extrait de :
Trends in International Migration 2004

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2004-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « Comptabilisation des immigrants et des expatriés dans les pays de l'OCDE : Une nouvelle perspective », dans *Trends in International Migration 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2004-3-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.